



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

Assemblée Générale ordinaire 2026



ANPERE et ANPERE Retraite
sont des associations d'assurés
partenaires d'AXA

anpere.fr



@anpere_asso

MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
« ASSURANCE-VIE FACILE PAR ANPERE », 10 ANS DE PÉDAGOGIE FINANCIÈRE PAR ANPERE ET ANPERE RETRAITE	5
MESSAGE DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL	8
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
> La vie de votre association - Faits marquants	10
> Son organisation	12
> Les plans d'épargne retraite souscrits par ANPERE Retraite	14
LES PERFORMANCES DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT	21
AXA ET LE MONDE DE DEMAIN	22
MESSAGE DU TRÉSORIER	23
RAPPORT FINANCIER ET COMPTES 2025	24
> Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	26
> Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	29
PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS DONT L'ÉLECTION, LA RATIFICATION DE LA COOPTATION OU LE RENOUVELLEMENT DES MANDATS SONT SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	30
RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	33
ANNEXES	35
> PER Amadeo : Références et déréférences de supports d'investissement	



MESSAGE DU PRÉSIDENT

QUE DE CHEMIN PARCOURU ENSEMBLE !

Chère Adhérente, cher Adhérent,

À l'heure où je m'apprête à céder mon poste de Président, je tenais à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée durant ces douze dernières années. Je n'ai eu d'autre motivation que veiller à la préservation de vos intérêts et porter haut les valeurs qui nous animent, à savoir la confiance, la vigilance, la créativité et l'engagement. Et même si cela n'a pas toujours été facile, je suis fier des résultats que nous avons atteints et je vous remercie de votre fidélité.

Un parcours jalonné d'épreuves et d'innovations

Ces dernières années resteront gravées dans nos mémoires comme une période unique, marquée par une succession de défis sans précédent qui ont profondément transformé notre environnement économique, social et personnel. Qui aurait pu imaginer, il y a seulement dix ans, vivre une époque aussi dense en bouleversements ? Une longue période de taux historiquement bas, parfois même négatifs, a redéfini les règles de l'épargne et de l'investissement. Les attentats de 2015, frappant au cœur de nos valeurs avec Charlie Hebdo et le Bataclan, ont rappelé la fragilité de notre société. Puis sont venus les Gilets Jaunes, symbole d'une fracture sociale profonde, avant que la pandémie de Covid-19 ne vienne bouleverser nos vies, nos habitudes et notre économie. La guerre en Ukraine, aux portes de l'Europe, a rappelé brutalement les réalités géopolitiques, tandis que le retour de l'inflation et les interventions massives des Banques Centrales ont rebattu les cartes de la gestion financière. Sans oublier les débats sur la réforme des retraites, les tensions géopolitiques persistantes, les conflits récents, l'urgence climatique et désormais, la révolution de l'intelligence artificielle, qui transforme déjà nos métiers et nos quotidiens.

Dans ce contexte inédit, nous avons poursuivi avec constance notre mission, fidèle à notre ADN qui est resté le même : élaborer, faire évoluer, enrichir et rationaliser nos contrats pour répondre à vos besoins.

L'épargne, un pilier en constante évolution

Nous avons repensé en profondeur les modes de gestion disponibles dans le cadre des contrats souscrits pour votre compte pour répondre au mieux à vos attentes et vous offrir toujours plus de transparence, de performance et d'alignement avec vos valeurs. Tout d'abord avec le lancement de la gestion pilotée classique suivie par la gestion pilotée Perspectiv'ESG, intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au cœur de vos investissements. Plus récemment, la gestion par Convention « Horizon Actions » a permis une approche encore plus personnalisée, adaptée à vos projets et à votre appétence pour le risque.

L'innovation a toujours été notre moteur. Nous avons lancé des solutions audacieuses :

- AXA Immo Avenir, pour un accès simplifié à l'immobilier,
- Le fonds Croissance, alliant sécurité et potentiel de rendement,
- AXA Avenir Infrastructure et AXA Avenir Entrepreneurs, pour soutenir l'économie réelle,
- AXA Financement Entreprises et BNPP Funds Europ Strategic Autonomy, pour accompagner les entreprises et les projets stratégiques.

Nous avons également fusionné nos supports en euros, garantissant plus d'équité et de simplicité pour tous nos adhérents. Enfin, nous avons renforcé nos garanties, avec un allongement de la garantie plancher et une nouvelle garantie plancher sur l'eurocroissance, pour vous offrir une sécurité accrue dans un environnement incertain.

La retraite, un enjeu central

Parmi les premiers à lancer un Plan d'Épargne Retraite (PER), nous avons développé le PER Ma Retraite, une solution claire, flexible et performante pour préparer sereinement votre avenir.

La prévoyance, une protection sur mesure

Je vous rappelle que ANPERE a élargi la gamme de contrats pour vous protéger, vous et vos proches, à chaque étape de la vie :

- Masterlife Crédit, pour sécuriser vos emprunts,
- L'évolution des contrats Avizen et Avizen Pro, avec l'ajout de la garantie « Aide à la famille »,
- Entour'Âge, pour une couverture au plus près de la date d'entrée en dépendance, avec une gamme de services améliorée,
- Essen'Ciel, refondu pour répondre encore mieux à vos attentes, avec des primes temporaires et une gamme de services améliorée.

Une relation renforcée, une présence à vos côtés

Notre engagement ne se limite pas à nos contrats. Nous avons renforcé notre présence et notre dialogue avec vous, année après année :

- Une communication régulière et enrichie : d'un magazine annuel, nous sommes passés à trois publications par an, dont deux e-Magazines, sans compter nos newsletters mensuelles.
- 10 ans de pédagogie financière : en 2016, nous lançons avec « La Finance pour Tous » notre programme « Assurance-vie Facile par ANPERE », devenu une référence, complété par notre compte Instagram et la collection « Nouveau Regard » (5 ouvrages à ce jour).
- Mécène du Grand Prix de « La Finance pour Tous » depuis 2020, nous soutenons activement la diffusion de la culture financière auprès des jeunes.
- À votre écoute : grâce au panel « les @nperenautes », au podcast « Bien entendu ! », et à nos visio-conférences, qui rencontrent un succès croissant.
- Une présence digitale renforcée : sur anpere.fr et nos réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, YouTube, Instagram), nous partageons régulièrement des contenus pour vous informer et vous accompagner.

Et demain ? Les défis sont nombreux. L'intelligence artificielle transformera nos métiers et nos usages, tandis que la transition écologique exigera des investissements massifs et responsables. La France conserve un taux d'épargne élevé, utilisée en partie pour répondre aux besoins de financement de l'économie réelle. La vague démographique des

baby-boomers ouvre une période de transmission patrimoniale inédite alors que le vieillissement de la population augure une augmentation du nombre de personnes en perte d'autonomie représentant un véritable enjeu de société. Dans ce contexte, le besoin de pédagogie financière sera plus fort que jamais.

Mais au-delà des solutions techniques, c'est aussi une évolution des comportements qui s'impose.

Plus largement, prendre conscience de nos vulnérabilités – arrêt d'activité en cas de maladie, financement des études des enfants, baisse de revenus à la retraite, perte d'autonomie, droits de succession – doit nous permettre d'identifier les risques auxquels nous et nos proches sommes exposés. Certains peuvent être évités en adaptant nos comportements ; d'autres doivent être réduits. Deux leviers existent : limiter la fréquence du risque (prévention) et en limiter la gravité (protection, notamment par l'assurance).

Or, si nous concentrons nos efforts uniquement sur la protection, le coût de l'assurance pourrait augmenter fortement. La prévention devient donc essentielle afin de permettre à chacun de bénéficier de garanties adaptées à ses besoins grâce à la mutualisation des primes versées par l'ensemble des assurés.

La prévention est un enjeu majeur : prévention santé, prévention des risques, prévention climatique. Il en va de même pour la prévention financière. Anticiper plutôt que subir, préparer plutôt qu'improviser, transmettre plutôt que laisser au hasard : telle est la responsabilité collective qui nous attend.

Je suis certain que mon successeur restera fidèle à cet héritage et à notre mission, en continuant à vous accompagner avec exigence, innovation et pédagogie, pour transformer les incertitudes d'aujourd'hui en opportunités durables pour demain.

*Prenant le risque de la répétition,
il me reste à nouveau à vous remercier
pour votre soutien en étant certain
que mon successeur y trouvera
également le support indispensable
à l'accomplissement de sa mission,*

Jean Sébastien Antoniotti
Président d'ANPERE Retraite



« ASSURANCE-VIE FACILE PAR ANPERE », 10 ANS DE PÉDAGOGIE FINANCIÈRE PAR ANPERE ET ANPERE RETRAITE

Disposer d'une solide culture financière et économique est plus que jamais indispensable dans la mesure où les services financiers jouent un rôle de plus en plus important dans la vie des Français : achat d'un logement, financement des études des enfants, ou complément de revenu.

Mais les enquêtes sur la culture financière des Français commanditées par la Banque de France au cours de ces dernières années ont mis en avant une forte attente en matière d'éducation financière : 74 % des personnes interrogées jugent leurs connaissances financières moyennes, faibles voire très faibles et 51% ont le sentiment de ne pas disposer d'informations suffisamment fiables et neutres pour placer leur argent au mieux de leurs intérêts¹. 81 % des sondés pensent qu'un enseignement d'éducation budgétaire et financière est nécessaire à l'école¹.

Une bonne maîtrise des connaissances de base en matière économique, budgétaire et financière est un enjeu citoyen et un atout pour chacun. Il ne s'agit pas de rendre chacun expert, il s'agit de mieux comprendre pour mieux décider.

Dans le même temps, de plus en plus d'épargnants souhaitent épargner « utile » en orientant leurs investissements dans le financement de l'économie productive. Dans ce contexte, il est important pour le citoyen de bien comprendre les avantages, mais aussi les risques encourus par tel ou tel type de placement.

La pédagogie financière : un enjeu majeur

La pédagogie financière doit permettre à tous d'améliorer sa compréhension du monde économique et financier environnant. Elle permet d'acquérir les compétences et la confiance nécessaires pour mieux définir et maîtriser les risques et opportunités en matière financière. Cet apprentissage va permettre de faire des choix raisonnés, en connaissance de cause, de savoir trouver une assistance financière et de poser les bonnes questions. Chaque citoyen pourra faire des choix pertinents et éviter les situations délicates. Aucun doute : en renforçant l'éducation financière des citoyens, c'est la santé financière des Français qui va s'améliorer.

Il faut dire que pendant de nombreuses années, les épargnants ont pu apprécier les qualités des fonds en euro qu'étaient la performance, la sécurité et la disponibilité. La recherche de performance doit désormais passer par une prise de risque certes limitée, mais croissante, en particulier grâce aux supports en unités de compte ou eurocroissance disponibles sur les contrats d'assurance-vie.

L'éducation financière est par conséquent un préalable au conseil et à l'information précontractuelle. Elle permettra aux consommateurs d'avoir des échanges plus pertinents avec leurs conseillers et de leur poser les bonnes questions.

Les temps changent...

Notre société vit de profonds bouleversements, l'économie et la finance se complexifient. Il est donc impératif de faire avancer ensemble l'éducation financière et ses mécanismes afin de faciliter des prises de décisions éclairées des épargnants.

Ainsi, encourager l'éducation financière à l'école, promouvoir les formations en entreprise, et aider les consommateurs de produits financiers à se poser les bonnes questions, sont des enjeux majeurs de notre siècle. La crise des « subprimes », en 2008, nous a fait prendre conscience du risque de crise systémique et les crises grecque et espagnole ont montré que même les États pouvaient se retrouver en difficulté. Aujourd'hui, les contextes sociaux et économiques aussi bien nationaux qu'internationaux nous interrogent sur les moyens financiers mobilisés afin d'accompagner la transition écologique, avec un souci affirmé de justice sociale alors que les tensions géopolitiques remettent sur le devant de la scène les enjeux liés à notre autonomie stratégique.

¹ Enquête réalisée par l'Institut CSA pour la Banque de France, en 2023



© AdobeStock

Maintenant, chacune et chacun d'entre nous sait que les mécanismes microéconomiques et macroéconomiques sont intimement imbriqués.

Depuis plusieurs années, on assiste à un recours croissant à l'épargne individuelle s'accompagnant du transfert vers le citoyen du risque et de la responsabilité des choix relatifs aux décisions financières. La baisse des garanties collectives va obliger le citoyen à consacrer une partie croissante de son épargne pour couvrir sa protection sociale. Le recours à l'épargne individuelle est donc de plus en plus incontournable et doit s'inscrire dans le parcours de vie des Français.

Mais comment faire fructifier son épargne ? Le contexte actuel nécessite de mieux appréhender un monde de plus en plus bousculé. Et ce, d'autant plus qu'en matière de finance et d'épargne, les erreurs peuvent coûter cher et engendrer des situations parfois dramatiques comme le surendettement.

« Assurance-vie Facile par ANPERE », le programme de pédagogie financière d'ANPERE et ANPERE Retraite

ANPERE et ANPERE Retraite, associations citoyennes, mettent en place, depuis 2016 en partenariat avec l'Institut pour l'Éducation Financière du Public, association d'intérêt général et le site lafinancepourtous.com, un programme d'éducation financière portant sur les concepts clés de la finance, de l'épargne et de l'assurance-vie.

Ce programme, baptisé « Assurance-vie Facile par ANPERE », vous accompagne dans la compréhension et la maîtrise des enjeux liés à la planification financière.

Ce programme unique vous offre un contenu objectif et impartial grâce à notre partenariat avec « La Finance pour Tous » et vous aide à prendre les bonnes décisions pour anticiper l'avenir, quels que soient les aléas de la vie.

1. Enquête réalisée par l'Institut CSA pour la Banque de France, en 2023

Chaque parcours thématique est conçu pour répondre à des besoins spécifiques et peut être exploré indépendamment. Vous pouvez choisir celui qui correspond le mieux à vos priorités ou les suivre tous pour une vision complète de la gestion financière :



➤ **Les fondamentaux de l'assurance-vie** : décryptez les concepts essentiels de l'assurance-vie et de la finance. Que vous soyez débutant ou initié, ce parcours vous permet de comprendre les notions clés, comme les marchés financiers, la solvabilité des assureurs ou encore le fonctionnement des contrats d'assurance-vie.



➤ **Se constituer une épargne** : savoir épargner à chaque étape de sa vie est un art. Découvrez comment gérer vos finances, construire un portefeuille solide et responsable, et investir dans des supports adaptés, comme les fonds euro croissance ou l'économie réelle.



➤ **Se protéger ainsi que ses proches** : la vie est pleine d'imprévus, et s'y préparer est indispensable. Ce parcours vous guide pour identifier vos besoins, lever les freins psychologiques et prendre conscience des solutions permettant de sécuriser votre avenir et celui de vos proches.



➤ **Préparer sa retraite** : une retraite sereine se prépare dès aujourd'hui. Ce parcours vous propose des outils pour anticiper vos besoins financiers, investir efficacement et garantir un avenir stable pour vous et vos proches. Prenez en main cette étape cruciale de votre vie avec des stratégies adaptées à votre situation.



L'éducation financière s'ouvre à tous, sur Instagram

Parce qu'aujourd'hui, apprendre à gérer son épargne, sa retraite ou sa prévoyance doit être simple, clair et accessible au plus grand nombre, ANPERE poursuit sa mission pédagogique en étendant son programme « Assurance-vie Facile par ANPERE » à un nouveau terrain : Instagram.

Avec notre compte **@assurance_vie_facile**, nous faisons le choix d'aller là où se trouvent aujourd'hui les usages, sur le mobile, dans un format court, dynamique et facile à consulter, avec un objectif clair : rendre l'éducation financière plus accessible, plus visible, plus vivante, partout et à tout moment.

Sur ce compte, vous trouverez des vidéos verticales, courtes, claires et dynamiques pour comprendre en quelques minutes les bases de l'épargne, de la prévoyance, ou encore de l'assurance-vie regroupées en trois types de contenus complémentaires :

- ➊ **Des vidéos pour mieux connaître ANPERE** : nos équipes vous présentent les outils, services et actions de l'association : Assemblées Générales, podcast « Bien entendu ! », collection « Nouveau Regard », visioconférences...
- ➋ **Des vidéos pour appréhender plus aisément les grands sujets financiers** tels que l'épargne, la retraite, la prévoyance, la dépendance... Nos experts expliquent, vulgarisent et décryptent afin de rendre ces sujets plus accessibles et plus concrets pour chacun.
- ➌ **Des extraits de nos tutos vidéo** : tirés du programme « Assurance-vie Facile par ANPERE », ces vidéos présentent un aperçu rapide qui renvoie vers le site pour approfondir les notions abordées au rythme de chacun.



Une nouvelle façon d'apprendre, plus en phase avec les usages quotidiens, à consulter facilement sur son smartphone.

Avec « Assurance-vie Facile par ANPERE », vous disposez d'un véritable compagnon de route pédagogique, à la fois sur notre site et désormais dans votre poche, pour avancer sereinement dans la gestion de votre avenir financier.

Ainsi informés, vous serez mieux à même de comprendre les recommandations personnalisées qui vous seront proposées et de choisir la solution correspondant à vos exigences et à vos besoins.



En partenariat avec



Retrouvez l'intégralité du programme « Assurance-vie Facile par ANPERE » sur le site anpere.fr



MESSAGE DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

LA PRÉVENTION FINANCIÈRE, CLÉ DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

Alors que la précarité économique touche de nombreux Français, que les dossiers de surendettement ont augmenté de près de 10 % en 2025, que les arnaques et escroqueries, dopées par la technologie et l'intelligence artificielle explosent, une question s'impose : comment sécuriser son avenir et construire une autonomie financière solide ? La réponse : à l'aide de la **prévention financière**, qui regroupe un ensemble de pratiques trop souvent négligées, mais essentielles pour se prémunir contre les risques, et renforcer sa propre indépendance financière.

La prévention financière : un rempart contre les aléas de la vie

Si la constitution d'une épargne de précaution reste de loin la motivation principale d'épargner, il s'avère que celle-ci est souvent insuffisante pour faire face à une dépense imprévue importante. Pourtant, les risques ne manquent pas : chômage, pannes, maladie, accident ou encore escroqueries de plus en plus sophistiquées. Les fraudeurs utilisent désormais des deep-fakes¹ et des robots conversationnels pour piéger les épargnants.

La prévention financière ne se limite pas à éviter les dettes ou les pièges, mais vise aussi à favoriser l'inclusion sociale et à construire une autonomie durable.

C'est l'art d'anticiper. Elle permet de limiter les risques (accident, maladie, escroqueries...) et de sécuriser son avenir. Mais elle va plus loin : elle ouvre la porte à l'indépendance financière, cette capacité à vivre en fonction de ses besoins et aspirations.

Comment y parvenir ? En combinant un budget rigoureux, une épargne de précaution, une meilleure connaissance des outils financiers, et une réflexion sur ses projets de vie.

Pour avoir toutes les cartes en main, il est indispensable d'acquérir et d'actualiser ses connaissances en recourant à la pédagogie financière tout au long de la vie.

La finance n'est pas qu'une question de chiffres : c'est aussi une question de sens, de valeurs, de curiosité et de liberté.

L'indépendance financière : un objectif accessible

L'indépendance financière, c'est la capacité à maîtriser pleinement ses finances et à vivre en fonction de ses besoins et aspirations, sans dépendre d'un tiers. Elle permet de maintenir sa qualité de vie à court, moyen et long terme en ayant la meilleure performance financière possible. Elle permet aussi d'atteindre et de vivre sa retraite dans de meilleures conditions.

Atteindre l'indépendance financière et améliorer sa qualité de vie ne sont pas le fruit du hasard mais le résultat d'une stratégie consciente et structurée.

La planification financière est le processus qui permet de transformer ses ressources en instruments de liberté, et non en source de stress, en optimisant sa situation financière et son patrimoine pour atteindre l'indépendance financière et concrétiser ses projets. Accéder à l'indépendance financière peut demander de surmonter certains défis, mais chaque étape est une opportunité d'apprendre et de progresser.

Suivre les quatre phases clés suivantes vous permettra d'atteindre le meilleur équilibre possible entre qualité de vie et indépendance financière :

- 1 **L'analyse de la situation** (où en suis-je ?). Cette étape a pour objectif d'étudier la situation de la personne afin de bien comprendre tous les éléments qui en font partie. La complexité de cette démarche consiste à mettre en évidence les forces et les faiblesses de la situation financière. C'est aussi un moyen de sensibiliser aux objectifs à court, moyen et long terme.
 - Je fais le point sur ma situation personnelle (revenus, charges, crédits en cours et charge de remboursement).
 - Je fais le point sur mon patrimoine immobilier, mobilier et financier (investissements, livrets, PEA, assurances-vie...).
 - J'élabore un budget en reprenant, chaque mois, l'ensemble de mes revenus et toutes les dépenses mensuelles en distinguant les dépenses fixes, les dépenses courantes et les dépenses occasionnelles.
- 2 **La détermination des objectifs individuels, familiaux et professionnels** (où voulons-nous aller ?). À cette étape il convient d'établir des priorités et dessiner l'avenir désiré.
 - Je me constitue prioritairement une épargne de précaution pour faire face aux aléas de la vie (accident, séparation...) et aux dépenses imprévues (réparations, travaux de rénovation...). Cette enveloppe peut représenter jusqu'à 6 mois de revenus et doit être facilement et rapidement disponible.
 - Je me renseigne sur le niveau de ma future retraite afin de prendre conscience du montant que j'aurai réellement pour vivre, sans tenir compte de la retraite de mon conjoint.
 - J'élargis ma réflexion en définissant des projets à court terme (moins d'un an), à moyen terme (entre 2 et 5 ans) et à long terme (supérieurs à 5 ans).

- 3 **Le choix des moyens d'action** (comment y arriver ?). À ce stade, il est important de se faire accompagner afin de définir un plan d'action qui permettra d'atteindre les objectifs fixés (déterminer les montants d'assurance vie requis et choisir les bonnes garanties pour couvrir les risques d'invalidité, de décès ou de dépendance, estimer les montants à investir, établir un portefeuille de placements respectant la personnalité de chacun et ses objectifs, choisir les produits financiers adaptés, préparer sa transmission).
- 4 **Le contrôle de la gestion** (qu'ai-je accompli ?). Évaluer sa gestion de manière proactive régulièrement est primordial en analysant l'efficacité des actions mises en place afin d'évaluer si les objectifs ont été atteints et y apporter, le cas échéant, des ajustements.

Ce processus dynamique et continu, une fois enclenché, réduit l'incertitude face à l'avenir financier.

L'indépendance financière, un projet à portée de main

La prévention financière n'est pas une contrainte, mais un levier de liberté. En agissant dès aujourd'hui – budget, épargne, pédagogie, investissements responsables –, vous réduisez les risques, sécurisez votre avenir, et construisez une indépendance alignée avec vos valeurs.

L'indépendance financière, ce n'est pas devenir riche, c'est ne plus avoir peur de demain.

Hervé Raquin
Délégué Général

1. Contenu vidéo ou audio modifié ou créé grâce à l'intelligence artificielle, rendant des fausses informations profondément crédibles.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

FAITS MARQUANTS

L'année 2025 restera marquée par la persistance des tensions géopolitiques, les incertitudes économiques et l'instabilité politique.

Dès avril, l'annonce par Donald Trump de droits de douane universels a provoqué des secousses immédiates sur les marchés financiers, instaurant un climat d'incertitude profonde. Cette annonce, telle une remise en question des bénéfices du libre-échange, a cristallisé les débats autour de l'accord avec le Mercosur.

Le risque géopolitique et sécuritaire demeure parmi les plus importantes préoccupations des Français avec les risques économiques et financiers, ainsi que les enjeux protectionnistes et commerciaux.

Alors que l'inflation a ralenti en France en 2025 sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie, l'aggravation de la situation budgétaire française inquiète.

Les taux d'intérêt, après avoir connu une légère baisse en début d'année, se sont redressés en fin d'année pour terminer 2025 en légère hausse. Concernant les marchés actions, le CAC 40 a progressé d'environ 10 % en 2025.

Prudents, les Françaises et les Français ont fortement épargné en 2025 atteignant des taux records depuis 4 ans.

Dans ce contexte, votre association, dont la vocation est de veiller à la représentation de vos intérêts, s'est appliquée à jouer pleinement son rôle : être à votre écoute et toujours mieux répondre à vos attentes.

La Collection « Nouveau Regard », décryptage et prévention

ANPERE propose une collection d'ouvrages baptisée « Nouveau Regard » qui apportent une approche originale sur les thèmes abordés afin de faciliter la compréhension de phénomènes souvent complexes. Trois ouvrages ont fait l'objet d'une mise en jour en 2025 : le « Nouveau Regard sur l'Épargne », le « Nouveau Regard sur la Transmission » et le « Nouveau Regard sur la Protection des Indépendants ».

Par ailleurs, la collection s'est enrichie d'un nouvel opus intitulé « **Nouveau Regard sur la Famille et l'Argent** » qui explore les situations du quotidien où finances et relations familiales s'entremêlent et rappelle pourquoi l'indépendance financière est importante à tous les âges de la vie.

« Assurance-vie Facile par ANPERE », le programme de pédagogie financière d'ANPERE

ANPERE vous accompagne dans la compréhension et la maîtrise des enjeux liés à la planification financière. Mettant à votre disposition des tutoriels vidéo, des quiz et des fiches pratiques, ce programme vous offre un contenu objectif et impartial grâce à notre partenariat avec une association d'intérêt général indépendante

« La Finance pour Tous », acteur majeur de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière en France.

Le programme « Assurance-vie Facile par ANPERE » est organisé en quatre parcours thématiques pour progresser à votre rythme. Chaque parcours est conçu pour répondre à des besoins spécifiques et peut être exploré indépendamment.



Vous pouvez retrouver l'espace « Assurance-vie Facile par ANPERE » sur le site anpere.fr et sur Instagram

ANPERE est mécène du Grand Prix de « la Finance pour Tous » destiné aux étudiantes et étudiants qui récompense les meilleures productions pédagogiques sur un thème économique ou financier. En 2025, pour la 11^e édition, la thématique était : « **Quelles dépenses publiques pour préserver les générations futures ?** ». Un prix spécial a été décerné par ANPERE.

Des visioconférences pour vous accompagner dans votre quotidien

Notre association a organisé deux visioconférences en 2025 : la première sur le thème « **Site anpere.fr - Suivez le guide** » et la seconde sur le thème de l'IA : « **L'intelligence artificielle : avantages et inconvénients** » en partenariat avec « Granny Geek ». Ces conférences interactives ont pour objet de vous sensibiliser à des problématiques que vous rencontrez dans votre quotidien et vous donner des clés pour vous aider à adopter les bons gestes et comportements.



Une communication régulière

En 2025, nous avons franchi une nouvelle étape en vous proposant une version 100 % numérique du **Magazine « ANPERE...et vous »**. Vous pouvez désormais toujours consulter votre magazine sous son format pdf mais nous mettons à votre disposition une version digitale interactive grâce à laquelle vous pouvez faire défiler les textes, cliquer sur des onglets, accéder à des contenus supplémentaires pour une expérience de lecture fluide, enrichie et disponible à tout moment.

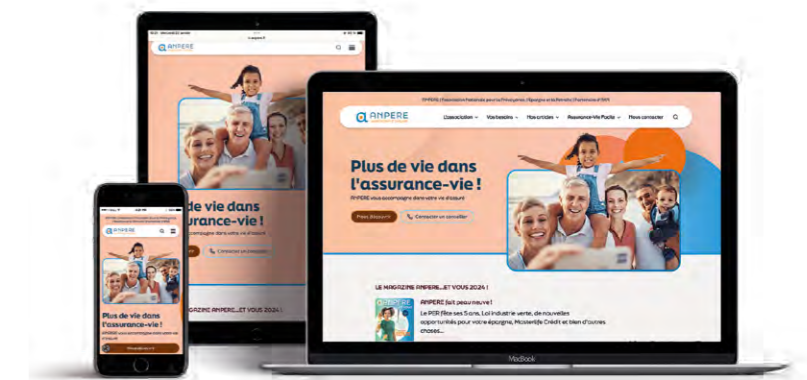
Notre **newsletter** mensuelle complète ce dispositif de communication numérique.

Tout au long de l'année, vous avez pu retrouver les épisodes du **podcast d'ANPERE « Bien entendu ! »**, qui aborde les thèmes importants comme le handicap, l'accompagnement d'un proche, la préparation de la retraite... En 2025, trois épisodes ont été mis en ligne : « **Entreprendre, une évolution professionnelle à considérer** », « **Activité Physique Adaptée (APA) et Sport Santé, comment en profiter ?** » et « **Le notaire, un allié de choix pour se préparer aux aléas de la vie** ».

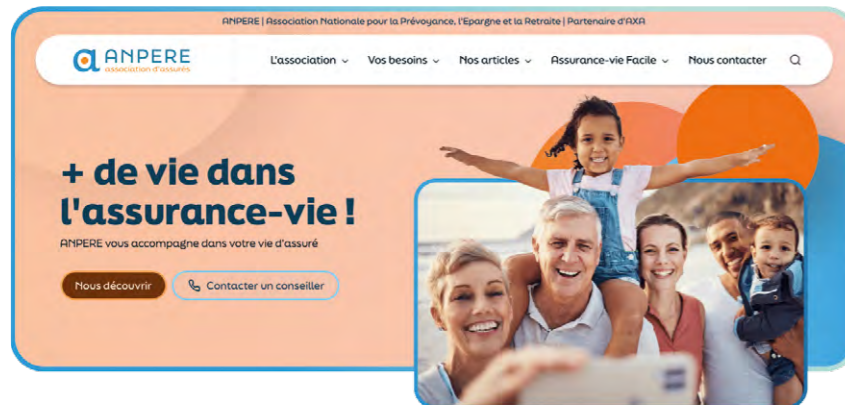
Nous avons également renforcé notre présence sur les **réseaux sociaux**, que ce soit sur Facebook, LinkedIn et Youtube et désormais également sur Instagram avec notre compte « Assurance-vie Facile par ANPERE ».

Le site Internet anpere.fr

Le site **anpere.fr** propose une interface claire et une navigation simplifiée. Pensé pour être la vitrine numérique, il est un élément important de notre engagement : vous accompagner au quotidien et faciliter l'accès aux informations essentielles.



Vous pouvez retrouver les ouvrages de la collection « Nouveau Regard » sur le site anpere.fr, dans le menu « Nos articles », rubrique « Nos publications »



Le site arbore notre identité visuelle qui incarne nos valeurs d'innovation et de clarté.

En plus du nouvel espace « Assurance-vie Facile par ANPERE », la page « Vos besoins » est conçu pour répondre à vos attentes en matière d'épargne, de retraite et de prévoyance. Structuré en six rubriques, cet espace couvre les grandes étapes de votre vie et propose des informations pratiques et pédagogiques :

- **Me protéger ainsi que mes proches** : anticiper les imprévus pour garantir votre sécurité et celle de vos proches,
- **Me constituer une épargne** : adopter des stratégies adaptées à chaque étape de la vie,
- **Préparer ma retraite** : construire un avenir serein grâce à des informations avisées,
- **Anticiper la dépendance** : préserver sa qualité de vie en cas de perte d'autonomie,
- **Me préparer à mon rôle d'aidant** : cet espace entièrement revu vous permet d'appréhender votre rôle d'aidant sereinement et d'offrir le meilleur soutien à vos proches tout en maintenant votre équilibre,
- **Prendre soin de moi et de ma santé** : pour un bien-être durable.

SON ORGANISATION

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est un rendez-vous important qui est, pour chacun d'entre vous, l'occasion de prendre part à la vie de votre association.

Cette année, **elle se réunira à Strasbourg le 16 juin 2026**. Tout est mis en œuvre pour faciliter votre participation et améliorer votre représentativité ; vous pouvez assister à l'Assemblée Générale, ou vous exprimer soit par voie électronique soit en retournant le bulletin-réponse à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation.



Une information complète est mise à votre disposition préalablement à l'Assemblée Générale ; le Rapport d'Activité regroupe, dans un document unique, toute l'information nécessaire pour prendre part en toute connaissance de cause aux décisions importantes de la vie de l'association. Il est disponible sur le site de vote sécurisé ou sur simple demande.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de membres dont les compétences et les expériences sont variées et complémentaires.

Les mandats de MM. Jean Sébastien Antoniotti et Pierre Chasseguet arrivent à terme et ne peuvent être renouvelés. L'ensemble des membres du conseil remercie chaleureusement MM. Antoniotti et Chasseguet pour leur engagement tout au long des années durant lesquelles ils n'ont eu de cesse de s'impliquer activement dans la vie de l'association.

Le Conseil d'administration propose d'élire MM. Philippe Cousin et Philippe Rifaux aux postes d'administrateur pour une durée de deux ans.

Par ailleurs, suite aux démissions de Mmes Anne-Laure Beneteau, Estelle Guyon Abinal et de M. Jérôme Vierling de leur poste d'administrateur, le Conseil d'Administration propose de ratifier les cooptations de Mmes Nathalie Aubonnet, Natacha Candelier et de M. Nicolas Magnier aux postes de membres du conseil.

Compte tenu de leur implication dans la vie et la gouvernance de l'association, le Conseil d'Administration propose de renouveler les mandats Mme Nadine Personnettaz et M. Edouard Duhamel pour des durées respectives de 3 et 6 ans.

Aucune autre modification n'est apportée à la composition du Conseil d'Administration.

Les comités spécialisés

➤ Les Comités de surveillance des plans d'épargne retraite

Chaque plan d'épargne retraite souscrit par ANPERE Retraite dispose d'un comité de surveillance chargé de veiller à la bonne exécution du plan et à la représentation des intérêts des titulaires du plan. Il contribue à l'évolution du plan en tenant compte de l'environnement économique, juridique et fiscal afin de permettre aux participants au plan de bénéficier de nouveautés en termes de support d'investissement et de garanties.

Le comité de surveillance diligente les expertises nécessaires à sa mission et peut, à cette fin, mandater un expert indépendant pour effec-

tuer tout contrôle sur pièces et sur place de la gestion administrative, technique et financière du plan.

L'organisme d'assurance informe au moins une fois par semestre le comité de surveillance sur la gestion du plan et lui remet, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice précédent, un rapport annuel sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan.

➤ Les comités consultatifs

Ces comités assistent le Bureau et le Conseil d'Administration dans l'accomplissement de leurs missions avec un maximum d'efficacité et de clairvoyance. Composés de membres du Conseil d'Administration ayant souhaité s'impliquer activement dans la vie de l'Association, ces comités sont des atouts importants pour le bon fonctionnement de votre Association.

- Le comité consultatif Développement contribue activement au déploiement d'outils de communication, notamment du magazine, des newsletters, du site Internet et à la mise en place de partenariats et de services réservés aux adhérents.
- Le comité consultatif Juridique et Fiscal traite des sujets d'actualité et apporte l'expertise nécessaire au bon accomplissement des missions du Conseil d'Administration et du Bureau.

Les administrateurs sont activement impliqués dans les comités spécialisés, le Bureau et le Conseil d'Administration. Au titre de 2025, le montant global des indemnités allouées par l'association s'élève à 51 232 €. Il est réparti sur l'ensemble des administrateurs.

Conformément à l'article R.141-9 du code des assurances, l'Assemblée Générale est informée qu'aucune rémunération liée aux montants des cotisations ou à l'encours des contrats souscrits par l'association n'a été versée par l'entreprise d'assurance aux administrateurs.



Vous pouvez retrouver les présentations de Mmes Aubonnet, Candelier et Personnettaz ainsi que celles de MM. Cousin, Duhamel, Magnier et Rifaux en p.30 à 32 du présent document.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LES PLANS D'ÉPARGNE RETRAITE SOUSCRITS PAR ANPERE RETRAITE

La vocation d'ANPERE Retraite est de représenter l'intérêt de l'ensemble de ses adhérents auprès de l'assureur et d'adapter les contrats souscrits au contexte économique, financier et réglementaire.

Les Plans d'Épargne Retraite individuels « PER Ma Retraite » et « PER Amadeo »

Les PER individuels souscrits par ANPERE Retraite comptabilisent 192 105 adhésions au 31/12/2025 se ventilant comme suit :

PER Ma Retraite :	191 116
PER Amadeo :	989

Au 31/12/2025, le montant total de provisions mathématiques s'élève à 2,17 milliards d'euros.

Les comités de surveillance des PER souscrits par ANPERE Retraite

L'article L224-35 du code monétaire et financier institue un comité de surveillance chargé de veiller à la bonne exécution du plan d'épargne retraite individuel et à la représentation des intérêts des titulaires de ce plan.

Composition des comités de surveillance des plans :

Le Conseil d'Administration vous propose de renouveler pour une durée de six ans les mandats de membres du comité de surveillance du PER « Ma Retraite » de Mme Geneviève Béraud-Gravillon et M. Hervé Raquin au titre de représentants des participants au plan. Le conseil propose d'approuver la désignation par le Conseil d'Administration de Mme Sophie Bordelet au poste de membre du comité.

Le Conseil d'Administration vous propose de nommer en qualité de membre du comité de surveillance du PER Amadeo au titre de représentants des participants au plan, M. Frédéric Harriague et M. Frédéric Lauzanne. Le conseil propose d'approuver la désignation par le Conseil d'Administration de Mme Sophie Bordelet au poste de membre du comité.

Les Plans d'Épargne Retraite Populaire « PERP Référence » et « PERP Confort »

La commercialisation des plans d'épargne retraite populaire (PERP) souscrits auprès d'AXA France Vie a cessé le 1^{er} octobre 2020.

Les PERP souscrits par ANPERE Retraite comptabilisent 197 976 adhésions au 31/12/2025 se ventilant comme suit :

PERP Référence :	101 875
PERP Confort :	96 101

Au 31/12/2025, le montant total de provisions mathématiques s'élève à 1,70 milliards d'euros.

Les comités de surveillance des plans

En 2025, les comités de surveillance des plans, chargés de veiller à la bonne exécution des contrats par l'entreprise d'assurance gestionnaire des plans et à la représentation des intérêts des adhérents aux plans, ont mené à bien les missions qui leur sont confiées.

Chaque comité a émis :

- Un avis positif sur le rapport annuel de l'organisme d'assurance gestionnaire,
- Un avis positif sur les comptes annuels du plan,
- Un avis positif sur la proposition de taux de rémunération de l'épargne au titre de 2024.

Composition des comités de surveillance des plans :

Le Conseil d'Administration vous propose de renouveler pour une durée de six ans le mandat de membre du comité de surveillance du PERP Référence de Mme Youmna Hamzé au titre de représentante des participants au plan.

Le Conseil d'Administration vous propose de nommer en qualité de membre du comité de surveillance du plan PERP Référence :

- M. Tellec Herluc au titre de représentant des participants au plan
- M. Jean-Paul Alimi au titre de représentant des participants dont les droits ont été liquidés.

Le Conseil d'Administration vous propose de renouveler pour une durée de six ans les mandats de membres du comité de surveillance du PERP Confort de Mme Caroline Atlani et M. Hervé Raquin au titre de représentants des participants au plan.

Le Conseil d'Administration vous propose de nommer en qualité de membre du comité de surveillance du plan PERP Confort M. Guy Tessereau au titre de représentant des participants dont les droits ont été liquidés.

Budgets de fonctionnement des plans

En 2025, les frais de fonctionnement des plans se sont élevés à 9 572 € pour le plan « PERP Référence » et 9 572 € pour le plan « PERP Confort ».

Les comités de surveillance ont établi les budgets de fonctionnement de chacun des plans qui s'établissent ainsi, pour l'exercice 2026, à :

	PERP Référence	PERP Confort
Personnel	7 000 €	7 000 €
Indemnités des membres du comité	4 000 €	4 000 €
TOTAL 2025	11 000 €	11 000 €

Comptes annuels des plans 2025

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2025 qui se présentent comme suit :

En millions d'€	PERP Référence	PERP Confort
COTISATIONS ÉMISES	63	13
Cotisations acquises	63	13
CHARGES TECHNIQUES	(58)	(12)
CHARGEMENTS	(5)	(1)
<i>dont chargements sur prime et encours</i>	(2)	(0)
<i>dont marge technique autres</i>	(2)	(1)
MARGE TECHNIQUE NETTE	0,0	0,0
RÉSULTATS DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE	0,0	0,0
Solde financier Vie et résultat gestion financière	0,0	0,0
<i>dont produits financiers</i>	35	9
<i>dont distribution aux assurés (PB)</i>	(20)	(6)
<i>dont frais de gestion transférés à la compagnie d'assurance</i>	(15)	(3)
Résultat non technique	0	0
RÉSULTAT NET COMPTABLE	0	0

Les évolutions des plans d'épargne retraite souscrits par ANPERE Retraite

Évolution soumise à l'accord de l'Assemblée Générale

PER Amadeo

➤ Introduction de pénalités de rachat sur actifs non cotés et fonds de Private Equity en Gestion libre

Périmètre : adhésions nouvelles et adhésions en cours

Promulguée en octobre 2023, la loi dite Industrie verte vise à accélérer le fléchage des financements privés vers la transition écologique. Depuis octobre 2024, les assureurs ont l'obligation d'investir une part minimale des fonds qu'ils proposent sur des actifs non cotés en Bourse (Private Equity) et axés sur l'écologie.

Les Fonds de Private Equity se caractérisent par leur manque de liquidité et, à ce titre, les sociétés de gestion qui les émettent peuvent décider de mettre en place, uniquement en cas de circonstances exceptionnelles, des Gates (mécanismes de suspension ou plafonnement des rachats) afin de limiter la volumétrie des rachats sur ces Fonds.

En cas de mise en place de ces Gates, la loi industrie verte introduit la possibilité de mise en place d'indemnités de rachat d'un maximum de 20 % sur ces Fonds de Private Equity. Nous envisageons de référencer prochainement des supports éligibles à ces indemnités de rachats.

L'encadré rappelant les dispositions essentielles de la Notice serait ainsi rédigé :

« Frais de sortie :

- supports en unités de compte soumis à frais de sortie pouvant atteindre 20 % maximum de la valeur de l'engagement en unités de compte concerné, applicable uniquement en cas de délivrance des droits sous forme de capital ou de rente à l'arrivée à l'échéance du contrat et sous réserve que l'adhérent ait atteint l'âge légal de départ à la retraite ou liquidé sa pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse.

Ces frais peuvent être appliqués dès lors que des circonstances exceptionnelles l'exigent et que l'intérêt des porteurs de parts ou actions de l'organisme de placement collectif sur lequel l'unité de compte est adossée ou du public le commande, le rachat de ces parts ou actions ne peut être intégralement exécuté en raison d'une suspension ou d'un plafonnement des rachats. Les supports en unités de compte donnant lieu à l'application de frais de sortie font l'objet de la signature d'une annexe lors de l'investissement sur le support ;

- néant dans les autres cas ».

Modification dans la Notice au niveau de l'article «1.4.1 En cas de vie de l'assuré au terme de la période de constitution de l'épargne » :

Afin de pouvoir mettre en place cette évolution, le texte suivant serait ajouté à la fin du paragraphe dédié aux modalités de rachats :

« **Information sur les modalités de rachat et les conséquences de l'exercice de cette faculté lorsque votre épargne est investie, en gestion libre, sur une unité de compte donnant lieu à l'application d'une indemnité de rachat :**

Les supports en unités de compte donnant lieu à l'application d'une indemnité de rachat font l'objet de la signature d'une annexe lors de l'investissement sur le support. En cas de délivrance des droits sous forme de capital ou de rente à l'arrivée à l'échéance du contrat et sous réserve que l'adhérent ait atteint l'âge légal de départ à la retraite ou liquidé sa pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse, l'assureur peut appliquer une indemnité de rachat. Cette indemnité peut atteindre 20 % maximum de la valeur de l'unité de compte concernée, lorsque l'organisme de placement collectif sur lequel est adossée cette unité de compte ne peut exécuter intégralement le rachat de ses parts ou actions en raison d'une suspension ou d'un plafonnement du rachat de celles-ci, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et que l'intérêt des porteurs de parts ou actions de cet organisme ou du public le commande. Cette indemnité ne s'applique que si ce support en unités de compte est investi dans le cadre de la gestion libre.

Les périodes où ces supports en unités de compte peuvent faire l'objet de rachats sans que la valeur de rachat de celles-ci ne soit diminuée par une telle indemnité ne sont pas connues a priori. »

Le Conseil d'Administration a validé ces évolutions pour les adhésions nouvelles à compter de juillet 2025.

Pour les adhésions en cours, ces évolutions feront l'objet du vote de la résolution 7.

Les évolutions de contrats approuvées par le Conseil d'Administration

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée au Conseil d'Administration pour la signature d'avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrits par l'association, hors modification portant sur les dispositions essentielles des contrats, les évolutions suivantes ont été apportées aux contrats souscrits par votre association auprès d'AXA France Vie et d'AXA Assurances Vie Mutuelle.

➤ Baisse du maximum contractuel des frais d'entrée

Périmètre : adhésions nouvelles au plan PER Ma Retraite à compter du 20 Mai 2026

Le taux maximum contractuel des frais d'entrée a été réduit de 4,85 % à 3,85 %.

Cette modification concerne les adhésions nouvelles au plan à compter du 20 mai 2026 et s'applique :

- au versement initial,
- aux versements complémentaires,
- ainsi qu'aux primes périodiques ultérieures.

➤ Ajout du support « BNPP Funds Europe Strategic Autonomy » ISIN : LU3051940263

Périmètre : PER Ma Retraite et PER Amadeo, adhésions nouvelles et adhésions en cours

Dans le contexte des tensions géopolitiques internationales et du nouveau positionnement américain dans les alliances, l'autonomie stratégique européenne est redevenue clé.

Dans ce contexte et pour contribuer à l'effort national et européen visant à orienter une partie accrue des investissements vers le secteur de la Défense, nous avons décidé, fin 2025, de mettre à la disposition des adhérents aux principaux contrats souscrits par ANPERE Retraite un fonds actif multisectoriel (dont la Défense) fléchant les investissements vers l'autonomie stratégique européenne autour de cinq thématiques : (i) Défense, (ii) Autonomie des Ressources, (iii) Sécurité alimentaire et sanitaire, (iv) Infrastructures et résilience industrielle et (v) Cybersécurité et résilience Technologique.

Ce fonds, baptisé « BNPP Funds Europe Strategic Autonomy » est un fonds 100% Actions, classé article 8 au sens de la réglementation SFDR, c'est-à-dire qu'il intègre les critères ESG dans sa démarche d'investissement sans poursuivre directement un objectif d'investissement durable.

Sur le PER Ma Retraite, ce fonds sera disponible à compter du 20 mai 2026 en gestion personnelle et en tant que support spécifique à côté d'une gestion évolutive, pilotée ou d'une convention.

➤ Ajout du Certificat 100 % Or

Périmètre : PER Ma Retraite (ISIN : FRBNPP10GLD8) et PER Amadeo (ISIN : FRBNPP07GLD4), adhésions nouvelles et adhésions en cours

Afin de permettre aux adhérents qui souhaitent investir directement sur l'Or, le Certificat 100 % Or est désormais disponible sur le PER Ma Retraite et PER Amadeo.

Sur le PER Ma Retraite, ce fonds sera disponible en Gestion Personnelle et en tant que support spécifique à côté d'une gestion évolutive, pilotée ou d'une convention.

➤ Ajout du support « AXA Horizon 2030-2033 » ISIN : FR1459AB8558

Périmètre : PER Amadeo, adhésions nouvelles et adhésions en cours

Le fonds structuré « AXA Horizon 2030-2033 » mis à la disposition des adhérents ANPERE Retraite dans le cadre du contrat cité ci-avant, propose une garantie du capital net investi⁽¹⁾ à l'échéance ainsi qu'un gain conditionnel de 4,90 % par année écoulée en fonction de

(1) Hors frais, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX 50® ESG (dividendes non réinvestis), taux d'intérêt, volatilité et spreads de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.

l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 ESG (dividendes non réinvestis) par rapport à son niveau initial du 12 mai 2025, soit un taux de rendement annuel net maximum de 3,41 %⁽²⁾.

En cours de vie du support :

- Chaque année, à partir de la fin de l'année 5 et jusqu'à la fin de l'année 7, si à l'une des dates de constatation du remboursement anticipé, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial, le produit est remboursé par anticipation. L'investisseur reçoit à la date de remboursement anticipé correspondante, l'intégralité du capital⁽¹⁾ majoré d'un gain de 4,90 %⁽¹⁾ par année écoulée. Le taux de rendement annuel net maximum est de 3,41 %⁽²⁾.
- En cas de mécanisme de remboursement anticipé, le titre s'arrête.

À l'échéance (hors cas de remboursement anticipé) :

- Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial, l'investisseur reçoit à la date d'échéance, l'intégralité du capital⁽¹⁾ majoré d'un gain plafonné de 4,90% par année écoulée, soit 39,20 %, soit un taux de rendement annuel net de 3,16 %⁽²⁾.
- Si le niveau de l'indice est strictement inférieur à son niveau initial, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital⁽¹⁾, dès lors que l'investisseur a conservé son placement jusqu'à la date d'échéance (le 12 octobre 2033) (hors faillite ou défaut de paiement de l'émetteur ainsi que faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution du garant de la formule), soit un taux de rendement annuel net de -1,00 %⁽²⁾.

AXA Horizon 2030-2033 présente une particularité innovante : un montant équivalent au total des titres de créance effectivement placés sera alloué au financement et au refinancement de projets verts et/ou sociaux qui répondent à des enjeux environnementaux, sociaux et/ou de durabilité critiques.

Les projets verts éligibles sont issus des thématiques suivantes : l'énergie propre, le transport durable, l'agriculture durable, les déchets et matériaux et la protection des écosystèmes.

Les projets sociaux éligibles sont issus des thématiques suivantes : la santé accessible, l'inclusion financière, l'éducation abordable et l'aide au logement.

➤ Ajout du support « AXA Coupon Opportunité 28-34 » ISIN : FR1459AB7659

Périmètre : PER Ma Retraite et PER Amadeo, adhésions nouvelles et adhésions en cours

AXA Coupon Opportunité 28-34 propose une durée de placement maximum de 8 ans et 11 jours.

C'est un titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie de 112 % du capital⁽¹⁾ à l'échéance.

Avec ce support, l'investisseur est exposé au marché actions par le biais de l'indice EURO STOXX 50[®] ESG.

En cours de vie du support :

- Chaque année, à partir de la fin de l'année 2 et jusqu'à la fin de l'année 7, si à l'une des Dates de Constatation du Remboursement Anticipé, l'Émetteur décide de rembourser le produit par anticipation, l'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Anticipé correspondante, l'intégralité du capital⁽¹⁾ majoré d'un gain de 6 %⁽¹⁾ par année écoulée. Le taux de rendement annuel net maximum est de 4,78 %⁽²⁾.

- En cas de mécanisme de remboursement anticipé, le titre s'arrête.

À l'échéance (hors cas de remboursement anticipé)

- Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit à la Date d'Échéance, l'intégralité du capital⁽¹⁾ majoré d'un gain plafonné de 6 %⁽¹⁾ par année écoulée, soit 48 %⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net de 3,95 %⁽²⁾.
- Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit 112 % du capital⁽¹⁾ dès lors que l'investisseur a conservé son placement jusqu'à la Date d'Échéance (le 26 janvier 2034) (hors faillite ou défaut

de paiement de l'Émetteur ainsi que faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule), soit un taux de rendement annuel net de 0,41 %⁽²⁾.

Investir sur ce support permet de soutenir le monde associatif au travers de 3 associations qui se partageront 0,15 % du total des sommes investies en unités de compte sur le support AXA Coupon Opportunité 28-34. L'occasion de soutenir des associations telles que la Fondation des Femmes, les Apprentis d'Auteuil ou Les Hôtels Solidaires.

➤ Ajout du support « AXA Coupon Opportunité 2034 » ISIN : FR0014013GS6

Périmètre : PER Ma Retraite et PER Amadeo, adhésions nouvelles et adhésions en cours

AXA Coupon Opportunité 2034 propose une durée de placement maximum de 8 ans et 9 jours.

C'est un titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie de 110 % du capital⁽¹⁾ à l'échéance.

Avec ce support, l'investisseur est exposé au marché actions par le biais de l'indice EURO STOXX 50[®] ESG.

En cours de vie du support :

- Chaque année, à partir de la fin de l'année 2 et jusqu'à la fin de l'année 7, si à l'une des Dates de Constatation du Remboursement Anticipé, l'Émetteur décide de rembourser le produit par anticipation, l'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Anticipé correspondante, l'intégralité du capital⁽¹⁾ majoré d'un gain de 5 %⁽¹⁾ par année écoulée.

- En cas de mécanisme de remboursement anticipé, le titre s'arrête.

À l'échéance (hors cas de remboursement anticipé)

- Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit à la Date d'Échéance, l'intégralité du capital⁽¹⁾ majoré



d'un gain de 6 %⁽¹⁾ par année écoulée, soit un total de 140 % du capital⁽¹⁾.

- Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit 110 % du capital⁽¹⁾ dès lors que l'investisseur a conservé son placement jusqu'à la Date d'Échéance (hors faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule).

➤ Ajout du support « AXA Opportunité Indice » ISIN : FR00140169D8

Périmètre : PER Ma Retraite et PER Amadeo, adhésions nouvelles et adhésions en cours

AXA Opportunité Indice propose une durée de placement maximum de 8 ans.

C'est un titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie de 108 % du capital⁽¹⁾ à l'échéance.

Avec ce support, l'investisseur est exposé au marché actions par le biais de l'indice EURO STOXX 50[®] ESG.

(1) Hors frais, prélèvement sociaux et fiscaux liés au cadre d'investissement (compte titres et contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite). Sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX 50[®] ESG (dividendes non réinvestis), taux d'intérêt, volatilité et spreads de crédit) et pourra donc entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori.

(2) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale, jusqu'à l'une des Dates de Remboursement Anticipé ou la Date d'Échéance (le cas échéant). Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes.

En cours de vie du support

➤ Chaque année, à partir de la fin de l'année 2 et jusqu'à la fin de l'année 7, si à l'une des Dates de Constatation du Remboursement Anticipé, l'Émetteur décide de rembourser le produit par anticipation, l'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Anticipé correspondante, l'intégralité du capital⁽¹⁾ majoré d'un gain de 6,5 %⁽¹⁾ par année écoulée.

➤ En cas de mécanisme de remboursement anticipé, le titre s'arrête.

À l'échéance (hors cas de remboursement anticipé)

➤ Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit à la Date d'Échéance, l'intégralité du capital⁽¹⁾ majoré d'un gain de 8 %⁽¹⁾ ou de 2 fois la performance positive de l'indice si ce calcul donne un résultat supérieur.

➤ Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit 108 % du capital⁽¹⁾ dès lors que l'investisseur a conservé son placement jusqu'à la Date d'Échéance (hors faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule).

Investir sur ce support permet de soutenir deux associations orientées vers la préservation de la biodiversité, la Fondation de la Mer et Waves of Change, qui se partageront 0,15 % du total des sommes investies en unités de compte sur le support AXA Opportunité Indice.

➤ Référencements/déréférencements de supports d'investissement

Périmètre : PER Amadeo, adhésions nouvelles et adhésions en cours

La liste des supports référencés et déréférencés figure en annexe du présent document.

➤ Rationalisation des éditions envoyées aux adhérents après arbitrage automatique (gestion par Conventions, gestion évolutives par horizon et par âge)

Périmètre : PERP Référence, PERP Confort et PER Ma Retraite (adhésions nouvelles et adhésions en cours)

Dans le cadre des conventions de gestion/gestions évolutives par horizon et par âge, un réajustement est effectué trimestriellement ou annuellement afin de replacer l'épargne dans les répartitions prévues dans la Notice (allocation entre les supports). L'adhérent est informé dès l'adhésion de ces arbitrages et de leur cible (grille d'allocation de la gestion).

Afin de rationaliser les éditions envoyées aux adhérents, l'envoi du relevé après chaque arbitrage a été supprimé (hors gestions sous mandat). L'adhérent peut suivre l'évolution de son épargne dans les relevés annuels de situation et, à tout moment, en se connectant à son Espace Client sur axa.fr ou via l'application Mon AXA.

Aucune autre modification n'a été apportée aux contrats souscrits par ANPERE Retraite auprès d'AXA France Vie et AXA Assurances Vie Mutuelle dans le cadre de la délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour la signature des avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrit par l'association approuvée par l'Assemblée Générale du 23 juin 2025.

LES PERFORMANCES DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

➤ Support en euros

Au titre de 2025, l'ensemble des adhérents au plan d'épargne retraite « PER Ma Retraite » ont bénéficié d'un taux de rémunération contractuel de 2,50 %* sur le support en euros.

Au titre de 2025, les adhérents aux PERP souscrits par l'association ont bénéficié d'un taux de rémunération contractuel de 2,25 %* sur leurs supports en euros.

➤ Fonds Croissance

La performance globale nette du fonds Croissance disponible sur les plans PER Ma Retraite et PER Amadeo est de 3,25 %* au titre de 2025.

Avant l'échéance de la garantie, les montants investis peuvent varier à la hausse ou à la baisse. La garantie en capital s'applique uniquement à l'échéance de la garantie.

➤ Gestion évolutive par horizon des « PERP Référence » et « PERP Confort »

Suivant les horizons de placement, les gestions évolutives par horizon disponibles sur les plans « PERP Référence » et « PERP Confort » ont connu les performances suivantes :

Gestion évolutive Réguléo Immo :
entre +2,78% et +3,89 %*

Gestion évolutive Réguléo Horizon :
entre +1,90% et +2,24 %*

➤ Gestion de la gamme Activ'Retraite du « PER Ma Retraite »

Suivant les horizons de placement, les gestions évolutives par horizon disponibles sur le plan d'épargne retraite « Ma Retraite » ont connu les performances suivantes :

Activ'Retraite Prudente :
entre +2,45 %* et +3,87 %*

Activ'Retraite Équilibrée :
entre +2,51 %* et +5,33 %*

Activ'Retraite Dynamique :
entre +3,42 %* et +6,29 %*

Activ'Retraite Croissance Prudente :
entre +3,08 %* et +4,06 %*

Activ'Retraite Croissance Équilibrée :
entre +3,04 %* et +5,37 %*

Activ'Retraite Croissance Dynamique :
entre +3,70 %* et +6,29 %*

➤ Gestion par horizon retraite du « PER Amadeo »

Suivant les horizons retraite, les profils disponibles sur le plan d'épargne retraite « PER Amadeo » ont connu les performances suivantes :

Profil Prudent :
entre 0,00 %* et +5,87 %*

Profil Équilibré :
entre +5,50 %* et +6,18 %*

Profil Dynamique :
entre +5,65 %* et +6,17 %*

➤ Gestion sous mandat collective du « PER Amadeo »

Les performances des différentes orientations de gestion disponibles dans le cadre de la gestion sous mandat collective sont de :

Orientations de gestion en architecture ouverte :

Orientations de gestion	Performances au 31/12/2025
Force 2	+1,71 %**
Force 5	+4,25 %**
Force 8	+5,13 %**
Force 10	+6,00 %**
Force Alpha	+5,35 %**
Force Grandes Tendances	+0,03 %**
Force Sigma Responsable	+2,03 %**

Orientations de gestion en architecture fermée :

Orientations de gestion	Performances au 31/12/2025
J.P. Morgan Convictions Monde	+7,48 %**
Lazard Convictions Structurés	+2,52 %** ou +6,25 %**

en fonction du millésime auquel est effectué l'investissement sur le support



L'ensemble des administrateurs et toute l'équipe d'ANPERE Retraite restent à votre écoute tout au long de l'année pour recueillir vos remarques et suggestions.

*Performances nettes de frais de gestion du contrat - Hors prélèvements sociaux et fiscaux - Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir
**Performances au 31/12/2025 nettes de frais de mandat et de gestion du contrat d'assurance-vie

AXA ET LE MONDE DE DEMAIN

Dans le cadre du pilier « Affirmer le rôle responsable d'AXA dans la société » de son plan stratégique pour 2024-2026 baptisé « Unlock the Future », AXA souhaite contribuer au développement d'une société résiliente en se concentrant sur l'assurance inclusive et la transition climatique.



© AdobeStock

D'une part, AXA entend s'adresser de manière proactive aux segments de clientèle mal desservis en leur proposant des produits et des canaux de distribution sur mesure. D'autre part, le Groupe souhaite se doter de solides capacités de marché en matière de souscription et de financement de la transition écologique, ainsi que de services de prévention et d'adaptation.

Depuis 2021, le Groupe a déployé un ensemble d'indicateurs clés de performance stratégiques, appelé « l'Indice d'AXA pour le Progrès », afin de mesurer l'impact et de suivre les progrès du rôle d'AXA dans la société. Cet outil est conçu pour (i) intégrer la durabilité dans les activités du Groupe en tant qu'investisseur, assureur et entreprise et (ii) suivre la stratégie de durabilité d'AXA au niveau du Groupe. AXA a présenté la deuxième édition de « l'Indice d'AXA pour le Progrès » et mis en évidence son engagement à atteindre ses objectifs de décarbonation pour 2030, et la performance extra financière d'AXA en s'appuyant sur S&P Global Corporate Sustainability Assessment, une méthodologie internationalement reconnue.

En tant qu'investisseur, le Groupe AXA s'est engagé à aligner son portefeuille d'investissement sur des objectifs Net-Zéro d'émissions de GES d'ici 2050, compatibles avec une augmentation maximale de la température de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels d'ici 2100 et tenant compte des trajectoires de transition du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Il s'efforce de prendre en compte la préservation de la biodiversité et d'intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à sa philosophie d'investissement et à ses politiques responsables en la matière.

Après un premier objectif de décarbonation atteint en 2025, le Groupe AXA avait annoncé, en juin 2023, un deuxième objectif intermédiaire de réduction de l'intensité carbone pour l'actif général d'AXA (obligations et actions d'entreprises cotées, ainsi que les actifs immobiliers le cas échéant) de 50 % d'ici 2030, par rapport à la référence de 2019 en accord avec la recommandation de la « Net-Zero Asset Owner Alliance » (NZAOA).

AXA pense qu'il est primordial d'accélérer la transition du secteur de l'énergie vers un modèle plus durable, compatible avec des trajectoires Net-Zéro. Capitalisant sur le succès de son premier objectif d'actifs verts atteint fin 2023, le Groupe AXA a dévoilé un nouvel objectif de financement de la transition de 5 milliards d'euros par an jusqu'en 2030. Ce nouvel objectif s'inscrit dans la nouvelle version de « l'Indice AXA pour le Progrès ».

Le Groupe AXA reconnaît également que certains sujets sociaux, sociétaux, environnementaux ou éthiques plus généraux sont particulièrement sensibles et requièrent une approche prudente. Dans le cadre de sa stratégie globale d'investissement responsable, le Groupe AXA a, au fil des ans, développé 6 directives sectorielles spécifiques et des restrictions commerciales sur les aspects suivants :

- politique énergétique unique pour le charbon, le pétrole et le gaz⁽¹⁾ ;
- politique de conversion des écosystèmes et de déforestation⁽²⁾ ;
- instruments financiers dérivés basés sur des matières premières agricoles⁽³⁾ ;
- tabac⁽⁴⁾ ;
- droits de l'Homme⁽⁵⁾ ;
- armes controversées⁽⁶⁾.

Solidité et stabilité financière de notre assureur partenaire :

Grâce à la diversification de ses activités, le Groupe AXA bénéficie d'une très bonne solvabilité consolidée, largement supérieure aux minimums réglementaires. Son ratio de solvabilité II s'établit, au 31/12/2025, à 224 %. Ce ratio mesure la capacité d'un assureur à garantir les engagements pris envers les adhérents dans le cadre des contrats d'assurance. Son niveau élevé confirme la solidité financière de notre partenaire et nous conforte dans la confiance que nous lui portons.

En outre, la stabilité financière d'AXA est robuste (notations S&P : « AA- », perspective « positive », Moody's : « Aa2 », perspective « stable » et AM Best : « A+ Superior », perspective « stable »).



MESSAGE DU TRÉSORIER

DES COMPTES SOLIDES POUR REpondre AUX ENJEUX DE DEMAIN

Chères adhérentes, chers adhérents,

Pour ma dernière prise de parole en tant que Trésorier, je suis fier de vous présenter les comptes de l'exercice 2025, résultat d'années de gestion saine et rigoureuse des ressources et du patrimoine de votre association.

Durant ces 10 années, attaché à la transparence des comptes à laquelle je n'ai jamais dérogé, je me suis efforcé de rendre leur présentation la plus claire et la plus pédagogique possible, avec le concours des équipes d'ANPERE Retraite qui ont effectué un travail de grande qualité et que je remercie en votre nom.

Que retenir de l'exercice 2025, quels en ont été les faits marquants et les résultats ?

En premier lieu : le volume des droits d'entrée, principales ressources de l'association (+7,6 %) après une année de baisse en 2024. Ce dynamisme du nombre de nouveaux adhérents confirme l'intérêt porté par nos concitoyens à disposer, lors de leur retraite, d'un complément de revenus en plus des régimes de base et complémentaires. Cela prouve également l'adéquation à vos besoins des contrats souscrits par ANPERE Retraite et conforte votre association dans sa mission de vous représenter collectivement auprès d'AXA France, son assureur partenaire.

Deuxième fait marquant : l'inflation. Si en 2025 elle a chuté à 0,9 % en moyenne, elle fut bien supérieure pour certains postes importants des dépenses d'ANPERE Retraite tels que les loyers (+3,8 %) et surtout les tarifs d'affranchissement qui ont encore bondi de près de +6 % par rapport à 2024. Développer l'usage des outils numériques, comme l'association le fait depuis plusieurs années, s'avère pertinent et doit encore être accentué car la généralisation des communications par courriel est le seul moyen de maîtriser le principal poste de ses charges.

Troisième point : la maîtrise rigoureuse des dépenses qui porte ses fruits. Tout en renforçant les actions à votre intention avec la mise en place du e-Magazine 100 % digital « ANPERE...et vous », l'envoi de newsletters mensuelles, le programme de pédagogie financière « Assurance-vie Facile par ANPERE » ou encore la collection « Nouveau Regard » par exemple, les charges d'exploitation sont restées stables par rapport à 2024.

Enfin : le résultat financier. Dans un contexte économique et boursier compliqué, la politique en matière de placement des fonds de l'association s'avère, année après année, pertinente et a permis de dégager, à nouveau en 2025, un résultat financier en nette hausse à 44 535 € (soit +58,9 % par rapport à 2024).

Au global, le compte de résultat enregistre un résultat positif de 121 687 €, en hausse par rapport à 2024, que nous vous proposons d'affecter au Fonds associatif sans droit de reprise constitué à cet effet.

Le bilan au 31/12/2025 s'élève à + 2 682 241 € et traduit la situation financière saine de votre association, appréciée par son Commissaire aux Comptes.

Je remercie à nouveau, en votre nom, toutes les équipes qui ont concouru à ces bons résultats.

Après l'Assemblée Générale, je cèderai mon poste de Trésorier et je pense laisser à mon successeur une situation comptable et financière solide qui permette à ANPERE Retraite de répondre aux enjeux de demain pour poursuivre sa mission au service de ses adhérents.

Pierre Chasseguet
Trésorier d'ANPERE Retraite



Retrouvez le Tuto ANPERE « La solvabilité d'un assureur, qu'est-ce que cela signifie ? » sur le site anpere.fr/Assurance-vie Facile par ANPERE

(1) AXA Group Energy policy July 2023.

(2) AXA Group Ecosystem conversion & Deforestation policy Natural World Heritage Sites policy October 2021.

(3) AXA Group policy on derivative investments in food («soft») commodities.

(4) AXA Group policy on the tobacco industry

(5) AXA Group policy on human rights.

(6) AXA Group Policy on Controversial Weapons.

RAPPORT FINANCIER ET COMPTES 2025

Les ressources de l'association sont composées essentiellement des droits d'entrée sans droit de reprise de 20 € versés par les nouveaux adhérents*. Ces droits d'entrée sont comptabilisés en produits d'exploitation dans le Compte de résultat. Pour l'exercice 2025, ils s'élèvent à 395 780 €, en hausse de +7,6 % par rapport à 2024.

Compte de résultat 2025

Les produits enregistrés au compte de résultat s'élèvent à 469 365 € en hausse de +10 % par rapport à 2024 ; ils sont essentiellement constitués des droits d'entrée sans droit de reprise et des produits financiers de l'exercice.

Le total des charges d'exploitation et des charges financières s'élève à 346 738 €.

Dans un contexte marqué par l'inflation, votre association a contenu ses charges d'exploitation à 339 679 € en 2025. Par ailleurs, le contexte financier favorable a permis à l'association d'enregistrer un résultat financier en nette amélioration à 44 535 € en 2025 contre 28 020 € en 2024.

Les frais de personnel s'élèvent à 79 702 €. Le montant global des indemnités allouées par l'association aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 51 232 €, réparti sur l'ensemble des administrateurs.

Les autres frais se ventilent ainsi :

Convocation de l'Assemblée Générale.....	80 400 €
<i>dont frais d'affranchissement</i>	33 702 €
Information.....	61 853 €
Honoraires.....	22 252 €
Loyers.....	21 081 €
Services bancaires	8 244 €
Prestataires extérieurs.....	6 963 €
Maintenance.....	3 538 €
Assurances.....	1 871 €
Divers.....	2 544 €

L'envoi par courriel du magazine des adhérents et des convocations à l'Assemblée Générale, contribue à maîtriser ces frais et à préserver les fonds de l'association.

L'impôt sur les revenus financiers s'élève à 940 €.

Tenant compte de l'ensemble des éléments ci-dessus, le compte de résultat enregistre un bénéfice de 121 687 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2025 au compte de Fonds associatif sans droit de reprise.

Bilan au 31/12/2025

Au passif du bilan, suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2024, le montant du fonds associatif sans droit de reprise s'élève, au 31 décembre 2025, à **2 490 366 €**.

Les dettes, principalement constituées des sommes dues au titre des actions mises en place par l'association en fin d'année et aux sommes dues à ANPERE au titre des prestations effectuées pour compte de l'association s'élèvent à **59 852 €**.

Les dettes fiscales et sociales sont constituées des sommes dues au titre des impôts sur les revenus financiers.

À l'actif, les créances s'élevant à **97 064 €** sont constituées notamment des sommes dues au titre des droits d'adhésion perçus par l'assureur et non reversées à l'association au 31 décembre 2025.

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à **2 186 816 €** dont **500 000 €** sont placés sur un contrat de capitalisation souscrit en décembre 2014, le solde étant investi en obligations et en SICAV.

Les disponibilités sont constituées des fonds en banque pour un montant de **289 806 €** et d'intérêts courus à recevoir pour un montant de **103 356 €**.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan s'élève à 2 682 241 €.

Compte de résultat de l'exercice 2025 (en euros)

Produits d'exploitation	417 772 €
<i>dont droits d'entrée sans droit de reprise de l'exercice 2024</i>	395 780 €
Charges d'exploitation	339 679 €
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	78 093 €
Produits financiers des placements	51 593 €
<i>Produits financiers des placements</i>	36 732 €
<i>Reprise sur provisions et transfert de charges</i>	14 860 €
Charges financières	7 058 €
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	7 058 €
<i>Dotation prov. dépréciation v.m.p.</i>	- €
RÉSULTAT FINANCIER	44 535 €
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0 €
Impôt sur les revenus financiers	940 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	121 687 €

Bilan au 31 décembre 2025 (en euros)

ACTIF	Valeur brute 31/12/2025	Amortissements Dépréciations	Valeur nette 31/12/2025	PASSIF	31/12/2025
ACTIF IMMOBILISÉ				CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations incorporelles	0 €		0 €	Fonds associatif sans droit de reprise	2 490 366 €
Immobilisations corporelles	5 711 €	5 711 €	0 €		
ACTIF IMMOBILISÉ	5 711 €	5 711 €	0 €	Résultat de l'exercice	121 687 €
ACTIF CIRCULANT				FONDS PROPRES	2 612 054 €
Créances	97 064 €		97 064 €		
Valeurs mobilières de placement	2 190 873 €	4 057 €	2 186 816 €	Dettes fiscales et sociales	10 336 €
Disponibilités	393 163 €		393 163 €	Dettes fournisseurs	19 879 €
Charges constatées d'avance	5 198 €		5 198 €	Autres dettes	39 973 €
ACTIF CIRCULANT	2 686 298 €	4 057 €	2 682 241 €	DETTES	70 187 €
TOTAL	2 692 009 €	9 768 €	2 682 241 €	TOTAL	2 682 241 €

* lors de leur première adhésion à un plan d'épargne retraite souscrit par ANPERE Retraite



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association ANPERE RETRAITE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ANPERE RETRAITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « *Changement de réglementation comptable* » de l'annexe des comptes annuels concernant *la première application du règlement ANC N° 2022-06 ; modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général. Il entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels de l'association des informations données dans le rapport d'activité du *conseil d'administration* et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire. L'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association de poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le *conseil d'administration*.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

**forvis
mazars**

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature numérique

Signed by:

B085B074A3DD446...
Jordan LAURENT
Associé

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association ANPERE RETRAITE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à votre approbation en application de l'article L.612-5 du code de commerce.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature numérique

Signed by:

B085B074A3DD446...
Jordan LAURENT
Associé

Présentation des administrateurs dont l'élection, la ratification de la cooptation ou le renouvellement des mandats son soumis à l'Assemblée Générale

Élection de membres du Conseil d'Administration



Philippe COUSIN

« Chers Adhérentes, chers Adhérents,
Après avoir suivi une formation d'expertise comptable, j'ai rejoint le secteur de la banque et de la gestion d'actifs où j'ai occupé diverses fonctions. Pendant ces années, j'ai réalisé combien il était important de maîtriser les concepts de la finance et de l'investissement dans un environnement devenu de plus en plus complexe.
J'ai ensuite rejoint le monde du courtage puis de l'assurance avec, à chaque fois, le souci d'apporter la qualité de service que tout assuré est en droit d'attendre. Au plus près des attentes de chacune et de chacun, j'ai activement participé au développement d'un réseau de prestataires assurantiels (garages automobiles, artisans, avocats, assistance...) pour les entités d'AXA en France permettant d'anticiper et ainsi apporter des réponses personnalisées aux attentes des assurés lors d'un sinistre.
Fort de mes expériences, il m'a semblé pertinent de m'impliquer dans la vie d'une importante association d'assurés telle que ANPERE en mettant à profit toutes mes compétences. Si vous m'accordez votre confiance, je veillerais à ce que ANPERE continue à mettre à votre disposition une information claire et fiable tout en continuant à assumer sa mission en particulier en termes de pédagogie financière devenue nécessaire tout au long de la vie. »



Philippe RIFAUX

« Chers Adhérentes, chers Adhérents,
Après avoir suivi des études de droit et de gestion des ressources humaines, j'ai intégré la Fédération Française de Bâtiment (FFB) Grand-Paris au sein de laquelle j'ai occupé le poste de Délégué Général pendant 15 ans pour assurer la défense des nombreuses entreprises adhérentes dont une majorité de taille artisanale.
Par ailleurs, j'occupe depuis 2009 le poste de Président du Centre Interprofessionnel d'études et d'examen médicaux (CIEM). Spécialisé dans le domaine de la prévention médicale, le CIEM réalise des bilans de santé afin d'éviter des dysfonctionnements majeurs liés à la maladie et améliorer l'hygiène de vie en réduisant les impacts néfastes liés aux différents troubles de l'alimentation, du sommeil et du stress.
Actuellement Délégué Général de la Fédération Française des Intégrateurs Electriciens (FFIE), je côtoie 8 500 entreprises de toutes tailles dont je défends les intérêts et que j'accompagne pour les aider à répondre aux enjeux de la transition énergétique et aux nouvelles technologies.
Tout au long de ma carrière, j'ai privilégié les valeurs de solidarité, d'échange et partage, de promotion de l'esprit d'entreprise et de transmission des savoirs.
Et je suis convaincu que la prévention joue un rôle important dans nos vies, que ce soit sur le plan personnel ou professionnel.
Si vous me faites l'honneur de me nommer administrateur, j'aurais à cœur de mettre à profit ma sensibilité et apporter une vision enrichissante pour aider l'Association et ses adhérents à aborder l'avenir sereinement. »

Ratification des cooptations de membres du Conseil d'Administration



Nicolas MAGNIER

« Madame, Monsieur,
Après 4 ans en tant qu'Avocat au barreau de Paris, j'ai intégré le Groupe AXA en 2006, en tant que juriste puis Responsable Droit des Sociétés et Gouvernement d'Entreprise. Fort de cette expérience, j'ai pris la responsabilité de la Direction Juridique d'AXA France, poste que j'ai occupé pendant 10 ans. Cette période a été pour moi l'occasion de me familiariser avec la réglementation de l'assurance-vie et sa mise en œuvre pratique dans l'intérêt des assurés. Je me suis forgé la conviction que nos concitoyens ont plus que jamais besoin d'être bien renseignés et accompagnés tout au long du long processus visant à préserver leurs biens et leurs proches au cours de leur vie.
Puis j'ai pris la responsabilité de la Direction de la Communication et de l'Engagement d'AXA France au plus près des enjeux de prévention, d'ancrage local et de RSE que se doit de porter un assureur tel qu'AXA.
Désormais, en tant que Secrétaire Général d'AXA France, je participe au développement de dispositifs d'assurance-vie, tant pour la constitution d'une épargne à court, moyen ou long terme que pour la protection des personnes en cas d'accident, de maladie, de perte d'autonomie ou de décès, en apportant un soutien actif aux métiers de l'épargne et de la prévoyance en matière de conformité à la réglementation, de contrôle et de sécurité des opérations (juridique, déontologie, devoir de conseil, lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, protection des données personnelles...)
Si vous me faites l'honneur de me nommer administrateur, je serais heureux de mettre à profit mon expérience et mes compétences au service de l'association dans l'intérêt de ses adhérents. »



Nathalie AUBONNET

« Chère adhérente, Cher adhérent,
Ingénieure et actuaire de formation (ENSTA, CEA), je vous propose de mettre à la disposition de l'association plus de vingt ans d'expérience dans l'assurance et la conduite de transformations stratégiques. Au sein d'AXA, j'ai piloté la croissance rentable de plusieurs entités clés, dont Juridica (filiale de protection juridique), les activités de Prévoyance-Dépendance Individuelle, de Santé individuelle, ainsi qu'ADIS (centre de gestion de contrats d'assurance).
Directrice Prévention, Engagement & Protection Inclusive depuis le 1^{er} février 2026, je suis profondément engagée sur les enjeux sociétaux ; j'ai porté des initiatives majeures de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Si vous m'accordez votre confiance, j'aurais à cœur de mettre mon expertise et mes compétences au service de l'association. »



Natacha CANDELIER

« Madame, Monsieur,
J'ai toujours été très attachée à la qualité de l'offre et du conseil apportés à nos concitoyens dans le cadre de leurs projets de vie. Mon parcours professionnel m'a permis de bien connaître vos attentes dans un contexte qui s'est fortement complexifié au fil du temps. Durant plusieurs années j'ai côtoyé nos concitoyens dans le cadre de leur protection sociale et patrimoniale que ce soit en termes de prévoyance, d'épargne ou de retraite. Désormais Directrice générale du réseau AXA Epargne et Protection, je mettrai tout en œuvre pour mettre à profit mon expérience pour améliorer la qualité du conseil qui vous est dû et auquel vous avez droit. Si vous m'accordez votre confiance, j'aurais à cœur de mettre mon expertise et mes compétences à la disposition de votre association pour aider ANPERE Retraite à aborder sereinement les challenges à venir. »

Renouvellement de mandat de membres du Conseil d'Administration



Edouard DUHAMEL

« Chers Adhérentes, chers Adhérents,
Travaillant dans le notariat depuis plus de 20 ans, je suis le témoin privilégié de vos préoccupations concernant la gestion de votre patrimoine et de l'organisation de votre transmission et de votre succession. L'assurance-vie y joue bien sûr un rôle important et il m'a semblé pertinent de m'impliquer dans la vie d'une importante association d'assurés telle que ANPERE Retraite en mettant à profit toute mon expérience et mes compétences et ce, d'autant plus que votre Association défend des valeurs qui me sont chères telles que l'équité. Pendant les 2 dernières années, je me suis efforcé de jouer ce rôle au mieux de vos intérêts.

Si vous me faites l'honneur de renouveler mon mandat, j'aurais à cœur de continuer à mettre à profit ma sensibilité et apporter une vision enrichissante pour aider l'Association et ses adhérents à aborder l'avenir sereinement. »



Nadine PERSONNETAZ

« Chère adhérente, Cher adhérent,
Tout au long d'une vie professionnelle passionnante, j'ai cumulé différentes expériences toutes complémentaires qui me permettent aujourd'hui d'avoir une vision globale et précise de vos attentes en termes de protection sociale et patrimoniale. Ayant eu la responsabilité d'un service traitant les questions des assurés sur la vie, j'ai été au plus près des sujets qui vous concernent au quotidien. Depuis 16 ans, je m'implique activement dans la vie de l'association aussi bien en tant que membre du Bureau que membre du comité consultatif Développement qui a activement contribué au déploiement d'outils à destination de nos adhérents, tels que les newsletters mensuelles, le e-magazine ou encore le programme de pédagogie financière « Assurance-vie Facile par ANPERE ».

Si vous me renouvelez votre confiance, je serais heureuse de continuer à mettre mes compétences et mes connaissances au service du conseil d'administration dans l'intérêt de la collectivité des adhérents présents et futurs. »

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale du 16 juin 2026

RÉSOLUTION 1 : Approbation du rapport du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve dans toutes ses parties ledit rapport.

RÉSOLUTION 2 : Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice 2025

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports financier et du Commissaire aux comptes ainsi que des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans les rapports.

Elle décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 au compte de fonds associatif sans droit de reprise.

RÉSOLUTION 3 : Approbation des comptes annuels 2025 du plan PERP Confort

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 du plan PERP Confort souscrit par l'association et des rapports du Commissaire aux comptes ainsi que l'avis du Comité de surveillance, approuve les comptes de ce plan tels qu'ils lui ont été présentés.

RÉSOLUTION 4 : Approbation des comptes annuels 2025 du plan PERP Référence

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 du plan PERP Référence souscrit par l'association et des rapports du Commissaire aux comptes ainsi que l'avis du Comité de surveillance, approuve les comptes de ce plan tels qu'ils lui ont été présentés.

RÉSOLUTION 5 : Approbation du budget annuel 2026 du plan PERP Confort

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du budget annuel 2026 du plan PERP Confort établi par le Comité de surveillance et l'avis de l'entreprise d'assurance, approuve le budget de ce plan tel qu'il lui a été présenté.

RÉSOLUTION 6 : Approbation du budget annuel 2026 du plan PERP Référence

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du budget annuel 2026 du plan PERP Référence établi par le Comité de surveillance et l'avis de l'entreprise d'assurance, approuve le budget de ce plan tel qu'il lui a été présenté.

RÉSOLUTION 7 : Évolution du contrat PER Amadeo souscrit par l'association ANPERE Retraite

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir pris connaissance de la proposition de modification du contrat PER Amadeo souscrit par l'association et visée ci-après, telle que cette modification est présentée dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration à la présente assemblée, et qui porte sur

- » l'intégration d'indemnités de rachat à hauteur de 20% maximum de la valeur de l'engagement des unités de compte concernés. Les supports en unités de compte visés sont des organismes de placement collectifs principalement investis en actifs non cotés ou de Private Equity. Ces indemnités en cas de rachat ne sont applicables :

- qu'en cas de délivrance des droits sous forme de capital ou de rente à l'arrivée à l'échéance du contrat et sous réserve que l'adhérent ait atteint l'âge légal de départ à la retraite ou liquidé sa pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse.
- uniquement lorsque l'organisme de placement collectif sur lequel est adossée cette unité de compte ne peut exécuter intégralement le rachat de ses parts ou en raison d'une suspension ou d'un plafonnement du rachat (« gates ») de celles-ci, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et que l'intérêt des porteurs de parts ou du public le commande, et que le support concerné est investi en gestion libre.

approuve la disposition qui précède et autorise en conséquence la modification, par avenant, des contrats d'assurance.

RÉSOLUTION 8 : Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration pour la signature des avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrits par l'association

Conformément aux articles L.141-7 et R.141-6 du Code des assurances, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration de l'association, pour une période de 18 mois à compter de ce jour, le pouvoir de négocier et signer, dans le respect de la réglementation en vigueur, tous avenants aux contrats en cours souscrits par l'association auprès des compagnies d'assurance à l'exception des modifications portant sur les dispositions essentielles des contrats visées à l'article L.141-7 précité, aux fins de les adapter :

- à l'évolution des besoins des adhérents,
- aux évolutions du marché ou de la concurrence,
- aux évolutions réglementaires et législatives,
- aux évolutions des marchés financiers,
- aux évolutions de l'équilibre économique des contrats ou des règles prudentielles.

Les avenants pourront porter sur l'ensemble des clauses du contrat à l'exception des dispositions essentielles de celui-ci.

Le Président de l'association fera rapport à l'Assemblée Générale statuant sur l'activité et les comptes de l'exercice 2026 des mesures éventuellement prises par le Conseil d'Administration dans le cadre de la présente délégation.

RÉSOLUTION 9 : Renouvellement du mandat de membre du Comité de surveillance du plan PERP Référence de Mme Youmna HAMZE

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Comité de surveillance du plan PERP Référence de Mme Youmna HAMZE et fixe la durée de son mandat à six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2032.

RÉSOLUTION 10 : Élection de M. Tellec HERLUC au poste de membre du Comité de surveillance du plan PERP Référence

L'Assemblée Générale élit M. Tellec HERLUC au poste de membre du Comité de surveillance du plan PERP Référence et fixe la durée de son mandat à deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2028.

RÉSOLUTION 11 : Élection de M. Jean-Paul ALIMI au poste de membre du Comité de surveillance du plan PERP Référence

L'Assemblée Générale élit M. Jean-Paul ALIMI au poste de membre du Comité de surveillance du plan PERP Référence et fixe la durée de son mandat à deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2028.

RÉSOLUTION 12 : Élection de M. Guy TESSERAU au poste de membre du Comité de surveillance du plan PERP Confort

L'Assemblée Générale élit M. Guy TESSERAU au poste de membre du Comité de surveillance du plan PERP Confort et fixe la durée de son mandat à deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2028.

RÉSOLUTION 13 : Renouvellement des mandats de membre du Comité de surveillance du plan PERP Confort de Mme Caroline ATLANI et de M. Hervé RAQUIN

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats de membre du Comité de surveillance du plan PERP Confort de Mme Caroline ATLANI et de M. Hervé RAQUIN et fixe la durée de leurs mandats à six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2032.

RÉSOLUTION 14 : Approbation de la désignation par le Conseil d'Administration de Mme Sophie BORDELET au poste de membre du Comité de surveillance du plan PER Ma Retraite

L'Assemblée Générale approuve la désignation par le Conseil d'Administration de Mme Sophie BORDELET au poste de membre du Comité de surveillance du plan PER Ma Retraite, pour la durée restant à courir de son mandat d'administratrice, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2030.

RÉSOLUTION 15 : Renouvellement des mandats de membre du Comité de surveillance du plan PER Ma Retraite de Mme Geneviève BERAUD-GRAVILLON et de M. Hervé RAQUIN

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats de membre du Comité de surveillance du plan PER Ma Retraite de Mme Geneviève BERAUD-GRAVILLON et de M. Hervé RAQUIN et fixe la durée de leurs mandats à six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2032.

RÉSOLUTION 16 : Election de M. Frédéric HARRIAGUE au poste de membre du Comité de surveillance du plan PER Amadeo

L'Assemblée Générale élit M. Frédéric HARRIAGUE au poste de membre du Comité de surveillance du plan PER Amadeo et fixe la durée de son mandat à deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2028.

RÉSOLUTION 17 : Election de M. Frédéric LAUZANNE au poste de membre du Comité de surveillance du plan PER Amadeo

L'Assemblée Générale élit M. Frédéric LAUZANNE au poste de membre du Comité de surveillance du plan PER Amadeo et fixe la durée de son mandat à deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2028.

RÉSOLUTION 18 : Approbation de la désignation par le Conseil d'Administration de Mme Sophie BORDELET au poste de membre du Comité de surveillance du plan PER Amadeo

L'Assemblée Générale approuve la désignation par le Conseil d'Administration de Mme Sophie BORDELET au poste de membre du Comité de surveillance du plan PER Amadeo, pour la durée restant à courir de son mandat d'administratrice, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2030.

RÉSOLUTION 19 : Élection de M. Philippe Cousin au poste d'administrateur

L'Assemblée Générale élit M. Philippe Cousin au poste d'administrateur et fixe la durée de son mandat à deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2028.

RÉSOLUTION 20 : Élection de M. Philippe Rifaux au poste d'administrateur

L'Assemblée Générale élit M. Philippe Rifaux au poste d'administrateur et fixe la durée de son mandat à deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2028.

RÉSOLUTION 21 : Ratification de la cooptation et renouvellement du mandat de M. Nicolas Magnier au poste d'administrateur

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de M. Nicolas Magnier au poste d'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de Mme Estelle Guyon Abinal, à savoir jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale. L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de M. Nicolas Magnier au poste d'administrateur et fixe la durée de son mandat à six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2032.

RÉSOLUTION 22 : Ratification de la cooptation de Mme Natacha Candelier au poste d'administratrice

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Mme Natacha Candelier au poste d'administratrice pour la durée restant à courir du mandat de Mme Anne-Laure Béneteau, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2029.

RÉSOLUTION 23 : Ratification de la cooptation de Mme Nathalie Aubonnet au poste d'administratrice

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Mme Nathalie Aubonnet au poste d'administratrice pour la durée restant à courir du mandat de M. Jérôme Vierling, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2029.

RÉSOLUTION 24 : Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Edouard Duhamel

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de M. Edouard Duhamel au poste d'administrateur et fixe la durée de son mandat à six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2032.

RÉSOLUTION 25 : Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Nadine Personnetaz

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Mme Nadine Personnetaz au poste d'administratrice et fixe la durée de son mandat à trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2029.

ANNEXES

Liste des référencements de supports d'investissement sur le contrat PER Amadeo souscrit par ANPERE Retraite

ISIN	Nom du fonds	Société de gestion
FR0013417490	AXA SÉLECTION ABSOLUTE RETURN	AXA IM SELECT FRANCE
LU0171304719	BGF WORLD FINANCIALS FUND A2 EUR	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU1458427942	BNP PARIBAS FUNDS SUSTAINABLE US VALUE MULTI-FACTOR EQUITY CLASSIC EUR ACC	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
FR0010863688	SICAV ECHIQUIER IMPACT ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE A	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER
FR0011528876	BFT CRÉDIT OPPORTUNITÉS ISR P-C	BFT INVESTMENT MANAGERS
LU1279334210	PICTET ROBOTICS P EUR ACC	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA
LU0582533245	ROBECO QI EMERGING CONSERVATIVE EQUITIES D EUR ACC	ROBECO INSTITUTIONAL ASSET MANAGEMENT BV
IE000TT7HZ88	AXA IM MSCI World Equity PAB UE H € Acc	AXA IM
IE00BCZQ7T48	ALGEBRIS FINANCIAL INCOME FUND R EUR	ALGEBRIS INVESTMENTS
IE00BYT35X57	ALGEBRIS GLOBAL CREDIT OPPORT FD R EUR	ALGEBRIS INVESTMENTS
LU1863923964	GLOBAL INVESTMENT GRADE SECURITISED CREDIT BOND	HSBC
LU2396642295	AXA WORLD FUNDS SICAV ACT DYNAMIC GREEN BONDS A (H) EUR ACC	AXA IM
LU0171288334	BGF SYSTEMATIC SUSTAINABLE GLOBAL SMALLCAP A2 EUR	BLACKROCK
LU1123620707	ROBECO QI GLOBAL DEVELOPED SUSTAINABLE ENHANCED INDEX EQUITIES D EUR	ROBECO
LU1502282632	CANDRIAM EQS L RBTC&INNOV TECH C EUR CAP	CANDRIAM
LU1806526718	CANDRIAM EQS L RBTC&INNOV TECH CH EURCAP	CANDRIAM
LU1313769447	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO C EUR ACC	CANDRIAM
FR0010093724	AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES C	AMUNDI & CPR AM & LE COMPTOIR & BFT
FR0013399805	Lazard Credit 2030	LAZARD
LU3051940263	BNP Paribas Funds Europe Strategic Autonomy	BNP
FR0014006JN5	SAM CLOUD REVOLUTION R	SUNNY AM
LU2155808491	BNPP GLOBAL ABSOLUTE RETURN BOND	BNP
LU0524465977	ALKEN EURO OPPORTUNITIES A	ALKEN AM
FR001400UID4	BFT RENDEMENT 2030 CLIMAT - P (C)	GROUPE AMUNDI
FR0014009250	Terroirs et Avenir SICAV Monde Agri R	COLVILLE
FR001400B8F4	Axa Select Flexible Cap EUR	AXA IM
IE00BSPLC413	SPDR MSCI USA SmallCap Val Wghtd USD Acc	STATE STREET GLOBAL ADVISORS
LU0908500753	Amundi Core Stoxx Europe 600ETF Acc EUR	GROUPE AMUNDI
FR0011857234	Amundi MDAX UCITS ETF Dist	GROUPE AMUNDI
LU0252633754	AMUNDI DAX III ETF ACC	GROUPE AMUNDI
LU2466403867	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - GLOBAL INFRASTRUCTURE EQUITY	HSBC
LU3076185084	Nordea 1 Empower Europe Fund BP EUR	NORDEA
LU2530433932	Capital Group Multi-Sector Income LUX Bh	CAPITAL INTERNATIONAL MGT COMPANY
LU1670707527	M&G Europe Strategic Value	M&G
LU0234681749	GS Europe CORE Equ Pf Base (Acc)	GOLDMAN SACHS
IE00B4L5Y983	iShares Core MSCI World ETF USD USD Acc	BLACKROCK
LU2972916881	AB Asia ex-Japan Equity Portfolio - L EUR	ALLIANCEBERNSTEIN
LU2972978642	AB Select US Equity Portfolio - L EUR H	ALLIANCEBERNSTEIN
LU1480590048	THEAM QUANT- EQUITY EUROZONE GURU	BNP
FR0013230059	TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR R	LA BANQUE POSTALE AM
LU2346313575	LO Funds - Fallen Angels Recovery	LOMBARD ODIER
LU0159201655	LO Funds - Convertible Bond	LOMBARD ODIER
LU0289089384	JPMF Europe Equity Plus A Perf Acc EUR	JPM
LU1809976522	LO Funds - World Brands Fund (EUR) P A	LOMBARD ODIER
LU1829219390	AMUNDI EUR STX BANKS UCITS ETF	AMUNDI
FRBNPP10GLD8	BNPP CERTIFICAT 100% OR	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE
IE00BX9C2459	Lazard Global Listed Infrastructure Equity Fund	LAZARD
LU1123620707	Robeco QI Glb Dev 3D Enh Index Eq D EUR	ROBECO
LU0329355670	Robeco QI EM Active Eq D EUR	ROBECO

Liste des EMTN référencés sur le contrat PER Amadeo souscrit par ANPERE Retraite

ISIN	Nom du fonds
FRSG00015MW7	PHOENIX A MEMOIRE ANNUEL 8 ANS EURO STOXX BANKS 3
FR3CIBFS7627	ATHENA ANNUEL 8 ANS EURO STOXX 50
FR1459AB5026	AXA HORIZON 2033
FRIP00001696	AUTOCALL OXYGENE BOUYGUES 32
FRIP00001670	AUTOCALL OXYGENE BNP PARIBAS 52
FRIP00001688	AUTOCALL OXYGENE TOTAENERGIES 70
FR001400WYA3	ATHENA AIRBAG ANNUEL 8 ANS EUROSTOXX 50
FR001400X789	PHOENIX BEARISH IN FINE SUR CMS 10Y
FRIP00001912	AUTOCALL OXYGENE BNPP 53
FR1459AB6461	NOTE TAUX CALLABLE JUIN 2025
FR001400XFX2	ATHENA AIRBAG ANNUEL PANIER LVMH, BNP, BMW
FR4CIBFS0993	ATHENA ANNUEL 8 ANS EURO STOXX 50
FR1459AB7386	NOTE TAUX CALLABLE AVRIL 2025
FRIP00001D55	AUTOCALL OXYGENE SX7E 87
FRIP00001DT3	AUTOCALL OXYGENE KERING 22
FR001400YJ13	AUTOCALL OXYGENE EUROPEAN US EXPOSED SELECTION
FR1459AB6875	NOTE TAUX CALLABLE JUILLET 2025
FR001400Y919	OPERA HARMONIE IV
FRSG00016BR8	ATHENA ANNUEL 8 ANS ACTIONS LVMH BNP BMW
FR4CIBFS3732	ATHENA OXYGENE ANNUEL 8 ANS SUR SX5E
FRSG00016GQ9	AUTOCALL OXYGENE ACTION TOTAENERGIES N°78
FR1459AB8558	AXA HORIZON 2030 - 2033
FR0014010DK6	ATHENA ANNUEL 6 ANS SX5E
FRSG00016H27	PHOENIX MEMOIRE ANNUEL 8 ANS EURO STOXX BANKS
FR0014010WG4	ATHENA ANNUEL 6 ANS SX5E
FR4CIBFS6156	ATHENA OXYGENE ANNUEL 8 ANS SUR PANIER EQUIPONDERE
FR0014011M29	ATHENA ANNUEL 6 ANS SX5E
FR1459AB7659	AXA COUPON OPPORTUNITE 28-34
FR4CIBFS7493	ATHENA OXYGENE ANNUEL 6 ANS SUR SX5E
FRSG00016TZ3	INVERSE FLOATER EURIBOR 12M
FRSG00016WV6	ATHENA OXYGENE SUR PANIER EQUIPONDERE ACTIONS ENEL SPA NORDEA BANK ABP AND ASML HOLDING NV
FRSG000172K3	OPERA VAUPALIERE 2
FR0014013OD2	ATHENA ANNUEL 6 ANS SX5E
FR5CIBFS0372	ATHENA OXYGENE ANNUEL 8 ANS SUR CAC 40
FRSG00017BW6	AUTOCALL OXYGENE TOTAENERGIES N°84
FR5CIBFS1594	MOMENTO AUTOCALL DISTRIBUTION E12M AVRIL 2026
FRIP00001Z32	K DEGRESSIF CREDIT AGRICOLE 1.05 MARS 2026 - PART A
FR0014013GS6	AXA COUPON OPPORTUNITE 2034
FRIP00001Z24	PHOENIX BEARISH EURIBOR AVRIL 2026
FR00140159L2	PORT-MIOU TAUX AVRIL 2026
FRIP000020N0	RENDEMENT MEMOIRE SCOR DECREMENT 1.80 EUR AVRIL 2026
FRC764201055	PERFORMANCE ENERGIE DECREMENT MARS 2026 A
FR1459ABB803	VITAL TAUX JUIN 2026
FR1459ABB860	OBJECTIF STELLANTIS FEVRIER 2026
FRSG00016Z82	OPPORTUNITE EURIBOR 12M MARS 2026
FR00140158T7	OBJECTIF 3C MARS 2026
FR1459ABB936	PHOENIX RAPPENABLE TRIMESTRIEL EURIBOR 12 MOIS MAI 2026
FR0014015OA3	ALTERNATIVE ELECTRIFICATION JANVIER MARS 2026
FR0014015G98	ATHENA ANNUEL 6 ANS SX5E
FR0014015JL0	VITAL DEFENSE AVRIL 2026
FR1459ABB696	ATHENA AIRBAG LVMH SIEMENS ENERGY MARS 2026
FR5CIBFS2188	ATHENA OXYGENE ANNUEL 8 ANS PANIER EQUIPONDERE INTESA SANOFI MICHELIN
FR0014015R04	OPTI STRIKE ESCALIER ELECTRIFICATION MARS 2026
FR0014015RZ3	ETOILE RENDEMENT 12
FRSG00017MR3	ETOILE RENDEMENT N14
FRSG00017MS1	ETOILE PERFORMANCE N.7
FR0014015KE3	PHARMA TRANSAT DEGRESSIF AVRIL 2026
FR0014015JN6	VITAL DEFENSE SEPTEMBRE 2026
FRIP000024D3	OBJECTIF TOTAENERGIES DECREMENT 2.96 EUR FEVRIER 2026
FRIP000026U2	AUTOCALL OXYGENE NOVO NORDISK 3
FR0014015QK7	VITAL SANTE MARS 2026
FRIP000024E1	OBJECTIF CREDIT AGRICOLE DECREMENT 1.10 EUR FEVRIER 2026
FR0014015Q05	NOTE TAUX FIXE RAPPENABLE FEVRIER 2026
FR0014016689	ALTERNATIVE GOLD MINERS FEVRIER AVRIL 2026
FRIP000026S6	RENDEMENT MEMOIRE CREDIT AGRICOLE DECREMENT 1.10 EUR MARS 2026
FR0014015QI1	VITAL SANTE SEPTEMBRE 2026
FR0014015YC8	ATHENA ANNUEL 6 ANS SX5E
FR0014015W07	ETOILE TRANSATLANTIC LARGE CL MARS 2026
FR1459ABC843	RENDEMENT MEMOIRE SOLVAY DECREMENT AVRIL 2026
FR1459ABB126	AUTOCALL EURIBOR 12 MOIS FEVRIER 2026
FR1459ABD007	NOTE TAUX FIXE CALLABLE JUILLET 2026
FR0014015UL7	ATHENA OXYGENE SOUVERAINBETE EUROPEENNE MAI 2026
FRSG00017RD2	PERFORMANCE BT ENERGIE MAI 2026 A
FRSG00017Q25	PERFORMANCE BT ENERGIE AVRIL 2026 A
FR00140164F4	TAUX QUOTIDIEN 2026
FR0014016HL2	RENDEMENT PHARMA 4
FRSG00017SE8	ATHENA TEMPO SUR ACTION SIEMENS ENERGY MAI 2026
FR5CIBFS2816	ATHENA OXYGENE ANNUEL 6 ANS SUR CAC
FR1459ABD338	PERFORMANCE SANOFI DECREMENT AVRIL 2026
FRSG00017Q82	RENDEMENT EURIBOR CALLABLE MAI 2026
FR1459ABC884	RENDEMENT SOUVERAINETE EUROPEENNE MAI 2026 A
FR0014016O06	PREMIUM ENERGIE AVRIL 2026
FRSG00017U45	HORIZON OUEST 2036
FR0014016NY3	AUTOCALL MENSUEL DEGRESSIF SANTE MAI 2026
FR1459ABD650	AUTOCALL OXYGENE TOTAENERGIES N 85
FRIP00002C53	AUTOCALL OXYGENE SAP 1
FRBCP1260629	ATHENA DEGRESSIF BNP PARIBAS - JUIN 2026
FRIP000029D2	D RENDEMENT SCOR 1.6 AVRIL 2026
FRIP00002AW1	SANOFI 3.56 EUR BEST STRIKE - AVRIL 2026 PART A
FR0014016NZ0	D RENDEMENT WORLD LEADERS MAI 2026
FRBCP1260629	ATHENA DEGRESSIF BNPP JUIN 2026
FR0014016O14	STRIKE MIN DEFENSE JANVIER AVRIL 2026 A
FR1459ABD858	AUTOCALL OXYGENE LVMH 18
FRIP00002DI4	AUTOCALL OXYGENE CA MARS 2026
FR0014016D09	MAGNET SEMESTRIEL GOLD MINERS AVRIL 2026
FR1459ABD528	ATHENA DAILY ACTION KERING MAI 2026
FRIP00002AV3	OBJECTIF TOTAENERGIES DECREMENT 2.96 EUR AVRIL 2026
FRIP00002DJ2	AUTOCALL OXYGENE SOCIETE GENERALE MARS 2026

FRSG00017VO1	PHOENIX TRIMESTRIEL EURIBOR 12M JUIN 2026
FRIP00002DL8	OPPORTUNITE REAL ESTATE MENSUEL MAI 2026
FRIP00002B47	OPPORTUNITE TRANSAT SELECT 95 AOUT 2026
FR00140170D6	ATHENA SUR TAUX 10 ANS FRANCAIS
FRIP00002CD7	ACG OBJECTIF DEGRESSIF SOLVAY DECREMENT 2.40 EUR JUIN 2026
FR0014017356	ATHENA AIRBAG ANNUEL 8 ANS PANIER LVMH, BMW, NORDEA
FR0014016YP8	D RENDEMENT LUXE JUIN 2026
FR00140170G9	D RENDEMENT CREDIT AGRICOLE DIVIDENDE FORFAITAIRE 110 EUR JUIN 2026
FR1459ABC637	VITAL ELECTRIFICATION OCTOBRE 26
FR0014017349	ATHENA AIRBAG ANNUEL 6 ANS SX5E
FR1459ABC629	VITAL ELECTRIFICATION MAI 2026
FR1459ABE427	NOTE TAUX FIXE RAPPELABLE AVRIL 2026
FR0014017570	ATHENA ESCALIER INTESA SANPAOLO 0.36 EUR MAI 2026

Liste des déréférencements de supports d'investissement sur le contrat PER Amadeo souscrit par ANPERE Retraite

ISIN	Nom du fonds	Société de gestion
FR0011199371	AMUNDI EQUILIBRE CLIMAT C	GROUPE AMUNDI
LU0330917880	BGF SUSTAINABLE WORLD BOND FUND A2 EUR H	BLACKROCK
LU1502282632	CANDRIAM EQS L RBTC&INNOV TECH C EUR CAP	CANDRIAM
LU1806526718	CANDRIAM EQS L RBTC&INNOV TECH CH EURCAP	CANDRIAM
LU0528227936	FIDELITY SUST DMGRPHCS A-ACC-USD	FIDELITY
LU1892830248	FIDELITY SUST WATER & WASTE A ACC EUR H	FIDELITY
LU0210533500	JPM GLOBAL CONVERT (EUR) A (ACC) EUR	JPM
IE00B11XZ327	PIMCO GIS GLB HI YLD BD E EURH ACC	PIMCO
FR0013505450	TIKEHAU 2027 R ACC EUR	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT
LU1899106907	MDPS TOBAM ANTI-BENCHMARK MULTI-ASSET B1	TOBAM
LU0011963245	ABRDN I ASIA PACIFIC SUST EQ A \$	ABERDEEN
LU0070212591	JPM GLOBAL BALANCED A (ACC) EUR	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.
FR0050000969	AXA OBLIGATIONS OBJECTIF RENDMNT RESPONS	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.
LU2013535997	AXAWF EURO SST BDS A CAP EUR	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.
LU1894682969	AMUNDI FDS US EQUITY RSRCH VAL A EUR HC	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.
LU0511384579	AB US SMALL AND MID-CAP EQ A EUR H	ALLIANCEBERNSTEIN (LUXEMBOURG) S.À R.L.
LU0725892466	BSF SYSTEMATIC US EQ ABS RET A2 EUR H	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU2035461578	CPR INVEST GLBL DSRPT OPP A1 EUR ACC	CPR ASSET MANAGEMENT
FR0010376343	SYCOMORE SÉLECTION MIDCAP A	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
LU0210529490	JPM EUROLAND EQUITY A (ACC) EUR	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.
LU0430492594	JPM EURO AGGREGATE BOND A (ACC) EUR	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.
LU0201575346	AMUNDI FDS LATIN AMER EQ A USD C	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.
LU0169527297	JPM EUROPE STRATEGIC DIVIDEND A (ACC)EUR	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.
LU0011847091	BGF UNITED KINGDOM A2	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0546915058	GS EM DEBT HC-P CAP EUR (HG I)	GOLDMAN SACHS ASSET MANAGEMENT B.V.
LU0408876448	JPM GLOBAL GOVT SHRT DUR BD A (ACC) EUR	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.
LU0316493583	TEMPLETON ASIAN GROWTH A(ACC)EUR-H1	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.

LU0332400232	JPM EMERG MKTS LCL CCY DBT A (ACC) EUR	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.
LU0278457204	BGF EMERGING MARKETS LCL CCY BD A2	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
IE00B8HW7D66	AXA SELECTION STRATEGIC BAL RETL R € ACC	ARCHITAS MULTI-MANAGER EUROPE LIMITED
LU0200683885	BGF EMERGING MARKETS BOND A2	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU0562247691	JPM US SHORT DURATION BOND A (ACC) EURH	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.
LU1045038533	OYSTER EUROPE GROWTH AND INCOME C EUR	IM GLOBAL PARTNER AM S.A.
LU0125944966	MFS MERIDIAN EUROPEAN SMLR COMS A1 EUR	MFS INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.À R.L.
LU0413376566	BGF EMERGING MARKETS BOND A2 EUR HEDGED	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
FR0013123809	ANTIOKEIA C	MANDARINE GESTION
LU1313770452	CANDRIAM SST BD EURO CORP C € ACC	CANDRIAM
FR0010749853	AMUNDI RSPNB INVEST EURP CREDIT SRI PC	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
LU0552643842	MIROVA EURO GREEN&SUST CORP BD R/A EUR	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
LU0633142186	AB EM MULTI-ASSET A EUR H	ALLIANCEBERNSTEIN (LUXEMBOURG) S.À R.L.
IE00B61N8946	AMUNDI METORI EPSILON GLOBALTRNDSAEUR	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
LU1897613763	EDRF EMERGING SOVEREIGN A EUR H	EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) SA
LU1883859826	AMUNDI FUNDS US EQUITY RSRCH E2 EUR H C	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.
LU0430493212	JPM AGGREGATE BOND A (ACC) EURH	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.
LU1602144732	AMUNDI MSCI JAPAN ESGBRDTRNSTNETFEURACC	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.
LU1165137149	BNP PARIBAS SMART FOOD CL CAP	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
LU1586216068	GOLDMAN SACHS GREEN BOND-P CAP EUR	GOLDMAN SACHS ASSET MANAGEMENT B.V.
LU1563454823	AMUNDI GLB AGGT GREEN BD ETF EUR H ACC	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.
LU2297533809	AMUNDI USD CORPORATE BOND ESG ETF DR HED	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.
LU2023678878	AMUNDI MSCI DIGITAL ECONOMY ETF ACC	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.
LU2023678282	AMUNDI MSCI DISRUPTIVE TECH ETF ACC	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.
LU2023679090	AMUNDI MSCI FUT MOBILITY ESG SCRN ETFACC	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.
LU2346257210	AMUNDI EUR HIGH YIELD CORP BD ESG ETFACC	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.
LU1844093721	PARVEST SMART FOOD CLASSIC H EUR CAP	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
LU1822773807	BGF SUSTAINABLE ENERGY A2 EUR H	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA
LU1123620707	ROBECO QI GLB DEV SUST ENH IDX EQS D €	ROBECO INSTITUTIONAL ASSET MANAGEMENT BV
LU0329355670	ROBECO QI EM ACTIVE EQUITIES D €	ROBECO INSTITUTIONAL ASSET MANAGEMENT BV
LU0336083497	CARMIGNAC PF GLOBAL BOND A EUR ACC	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.
FR0010657122	MANDARINE OPPORTUNITÉS R	MANDARINE GESTION
FR0012326791	QUADRATOR SRI RC	MONTPENSIER ARBEVEL
LU0493246853	AB US SMALL AND MID-CAP EQ A USD	ALLIANCEBERNSTEIN (LUXEMBOURG) S.À R.L.
LU1937143664	AXAWF EURP EX-UK MCCP A CAP EUR	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.
LU1434523954	CANDRIAM SST EQ EM MKTS C € ACC	CANDRIAM
LU1504056026	INVESCO GLBL CONSMR TRNDS A EUR AD	INVESCO MANAGEMENT S.A.
LU2003419707	JPM GLOBAL MACRO SUSTAINABLE A ACC EUR	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.
LU1103303167	EDRF US VALUE A EUR	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)



ANPERE Retraite

Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, enregistrée au Répertoire National des Associations sous le numéro W751164180, JO n°13 du 27 mars 2004. GERP enregistré à l'ACPR sous le numéro 477654743/GP1

6, boulevard de Pesaro – 92000 Nanterre

Tél. : **01 85 78 18 78** - Email : anpere.contact@anpere.fr